

# MEURTRE PAR DÉCRET

## Le crime de génocide au Canada

***La vérité libèrera les peuples, à tout jamais !***

*Le salut de l'Occident viendra des peuples qui briseront les chaînes du colonialisme, ensemble...  
Tenons-nous main dans la main aux côtés de nos frères toujours colonisés, refusons de consentir au jeu  
mortifère qu'on nous force à jouer.*

***Nous sommes tous des colonisés... Luttons ensemble contre cette même oligarchie qui  
nous oppresse tous depuis bien trop longtemps !***



Introduction au texte et à notre traduction (Résistance 71)

Meurtre par décret : Le crime de génocide au Canada

Un contre-rapport de la "Commission Vérité et Réconciliation"

Publié par le Tribunal International pour les Disparus du Canada (TIDC)

En conjonction avec des Commissions Citoyennes d'Enquête préalables

Le 1<sup>er</sup> Mars 2016

Toronto & Bruxelles

*Publié par le TIDC sous les provisions de l'accord de Common Cause Public Copyright*

Ce rapport et son contenu peuvent être reproduits, cités, photocopiés, utilisés en totalité ou en partie dans tout média non commercial et à des fins exclusivement non lucratives, pourvu que les sources et les auteurs soient dûment reconnus et cités.

Tous droits réservés, 2016 copyleft au Tribunal International pour les Disparus du Canada (TIDC)

Traduit de l'anglais par Résistance71 en juin 2016

Mise en PDF par JBL1960 et disponible sous le N° 1 dans LES PDFs RÉALISÉS PAR JBL1960

## Préambule

Ce rapport est devenu une nécessité devant le très grave avortement de justice mis en scène par le gouvernement et les Églises du Canada connu sous le nom de “Commission Vérité et Réconciliation” (CVR). Il est écrit en réponse corrective des efforts illégaux et trompeurs de ladite commission afin de cacher la nature et l’extension du génocide délibéré qui s’est déroulé au Canada ces derniers deux siècles, génocide perpétré par l’État et l’Église.

Ce rapport est publié par le Tribunal International pour les Disparus du Canada (TIDC), une coalition internationale de juristes et de groupes humanitaires et des droits de l’Homme. Le TIDC fut formé en décembre 2015 pour enquêter sur la disparition de personnes au Canada et de traduire en justice les responsables. Le tribunal s’est créé à cause des efforts continuels du gouvernement du Canada de faire obstruction et de subvertir la justice en cachant et en falsifiant la vérité sur le génocide des populations natives/indigènes passées et présentes au Canada.

Ce que vous allez lire dans ces pages est la transcription indépendante la plus définitive jamais publiée au Canada concernant ce génocide. Ceci comprend des travaux de recherche approfondis, des témoignages d’activistes et de témoins oculaires sur une période de plus de vingt ans et ce rapport est fondé sur des documents, des preuves documentées vérifiables, qui ont été délibérément supprimées, censurées ou détruites par la CVR du gouvernement canadien entre 2008 et 2015.

Une véritable enquête indépendante s’est tenue et se tient au Canada depuis 1998: la Commission de la Vérité sur le Génocide au Canada (CVGC) et ses filiales subséquentes dans le temps. En tant que réseau autonome populaire composé de personnes autochtones et non-autochtones, celui-ci s’est battu contre un environnement défavorable pour documenter et rendre publique la vérité et l’histoire non censurée du massacre génocidaire connu sous le nom de système de pensionnats pour Indiens. La CVR fut délibérément établie par l’Église et l’État en réponse à l’enquête indépendante de la CVGC et des protestations publiques qu’elle a suscitées et pour saboter et désamorcer l’énorme impact que ce mouvement a eu depuis le printemps de 1998.

Ce rapport actuel du TIDC est basé sur sa propre recherche originale tout autant que sur les découvertes et le travail antérieur de la CVGC et d’autres enquêtes indépendantes qui furent entreprises au sujet de l’holocauste canadien. Le but de ce présent rapport est de mettre à jour le faux narratif sur le génocide canadien construit par le gouvernement et sa CVR ainsi que de fournir un véritable compte-rendu du plus grand des crimes de l’histoire canadienne.

Ce rapport est une précieuse source d’archives qui sera utilisée comme base de toute action légale et politique à venir, non seulement contre les perpétrateurs individuels de ce crime contre l’humanité, mais aussi contre le système de pouvoir ainsi que les institutions qui ont massacré des nations entières et continuent de le faire.

À cet égard, il a été jugé approprié de publier ce rapport l’année du 15<sup>ème</sup> anniversaire de la publication de la première étude indépendante de la CVGC se rapportant aux crimes commis contre les Indiens dans les pensionnats : “Hidden from History : the Canadian Holocaust”, Kevin Annett, 2001. Longtemps avant qu’une quelconque CVR sponsorisée par l’État n’essaie de contrôler et de “pirouetter” la vérité, ainsi cette étude à elle seule, a commencé un processus de mise sous les projecteurs du nombre énorme d’enfants disparus et a enfin donné une voix à un très grand nombre de survivants de ces pensionnats.

Les auteurs ont composé le présent rapport pour les générations futures des peuples du Canada et comme une première étape de sortie de cet héritage meurtrier qui les détruit toujours aujourd'hui. Les Canadiens doivent savoir le crime avec lequel on attend d'eux qu'ils vivent avec, qu'ils financent et qu'ils soient complices, s'il y a un seul espoir pour eux qu'un jour ils puissent enfin répudier ce système et bâtir une nouvelle et juste fédération de nations égales. Car "quiconque ne comprend pas et n'assimile pas son propre passé est voué à le répéter."

## **Une critique de la "Commission Vérité et Réconciliation"**

### *Une obstruction de la justice et de la vérité du début à la fin*

"La Commission Vérité et Réconciliation ne doit pas tenir des auditions formelles, ni agir en tant qu'enquête publique, ni procéder à un processus judiciaire formel ; elle ne devra pas posséder de pouvoir de contrainte à audition, ni de mandater une quelconque participation à aucune de ses activités ou événements... Elle ne devra pas établir de conclusions ou de recommandations en regard du mauvais comportement de quelque personne ou sur les possibles activités ou responsabilités criminelles de quelque personne ou organisation que ce soit... Elle ne devra pas citer nominalement les personnes dans aucune de ses activités, de ses déclarations publiques, rapports ou recommandations, ou utiliser quelque information personnelle ou déclarations faites qui identifient une personne... Les commissaires siégeant ne devront ni noter ni archiver les noms des personnes identifiées." ~ De la seconde section "Établissement, pouvoirs, devoirs et procédures de la commission", Commission Vérité et Réconciliation, Ottawa, 2008

"J'ai vu beaucoup de nourriture gratuite, de beaux costumes et des groupes de Rock à la CVR de Winnipeg, mais ils n'avaient pas d'argent pour venir nous chercher et nous ramener de notre réserve pour raconter notre histoire à leur réunion. Le pire, c'est que lorsque nous avons essayé de nous lever et de venir au micro pour parler et pour expliquer les choses au sujet des enfants qui sont enterrés dans les pensionnats pour Indiens, on nous a dit que nous ne pouvions pas et les micros furent fermés. Et ce Murray Sinclair (président de la Commission) nous a même ri au nez en disant : "Oh non, pas encore ces barjots de Sandy Bay !"" ~ Ernie White, survivant des pensionnats pour Indiens, 2011 ~

La Commission Vérité et Réconciliation (CVR) du Canada fut une réponse intérieure rapide de l'Église et de l'État taillée sur mesure pour présenter leur propre narratif sur les crimes ayant eu lieu dans les pensionnats pour Indiens. Ce fut, en rapport à tout standard d'objectivité, une falsification élaborée d'un crime monumental.

D'entrée, la commission a été créée et constituée par ces mêmes institutions de l'Église et de l'État qui furent responsables des crimes perpétrés par les pensionnats pour Indiens et maintenant en charge de l'enquête ; ce simple fait disqualifie totalement la CVR comme étant un corps neutre et crédible. De fait, la CVR n'a commencé son travail qu'une fois que les deux institutions se fussent elles-mêmes légalement immunisées de toute responsabilité possible pour ces crimes: une manœuvre qui clairement constitue une obstruction flagrante à la justice.

[...] Similairement, les avocats de l'Église et du gouvernement qui construisirent le mandat de la CVR, le cadrèrent de telle façon que la commission soit en fait un corps ne représentant aucun danger et dont les trouvailles ne pourraient pas être utilisées pour amener devant la justice et encore moins faire condamner, quelque personne ou groupe (lisez église et état) que ce soit et dont les archives

furent censurées afin d'exclure toute preuve d'actes criminels ou de décès dans les pensionnats. Le mandat déclarait même que la CVR "ne devra pas tenir d'auditions formelles, ni agir en tant qu'enquête publique... et ne devra pas nommer les personnes dans leurs évènements..." Ainsi donc, comme la CVR a nié d'entrée qu'elle fut une commission d'enquête, qu'était-elle en fait ?

Des propres mots d'un universitaire Sud-africain qui visita et observa trois évènements publics séparés de la CVR en 2011 et 2012, il déclara :

"Tout cela n'était qu'une énorme mise en scène ayant très peu de substance. Ses soi-disant "forums publics" étaient des évènements contrôlés mettant en scène des conférenciers sous contrôle et tout était structuré de façon à éviter que tout témoignage dérangeant ne fasse surface. Je n'ai jamais entendu une seule fois qu'un enfant avait été torturé ou tué. C'était tout à fait remarquable de voir comment le gouvernement [canadien] réussissait un tel blanchiment de responsabilité. Comparer cette commissions avec la CVR qui a eu lieu en Afrique du Sud est de l'ordre du comique." ~ Dr. Neil Kruger, d'un entretien qu'il a eu avec Kevin Annett le 12 Avril 2013 ~

Une bonne partie de ce subterfuge élaboré fut le nom délibérément emprunté à l' "Enquête sur la Vérité et la Réconciliation" du gouvernement Sud-africain, enquête sur les crimes de l'apartheid ; ainsi la CVR canadienne se parait-elle de l'aura d'une véritable enquête ayant eu lieu, alors qu'elle n'était en rien similaire à celle-ci. Les médias canadiens assistèrent dans cette supercherie dès le départ, cadrant continuellement la CVR comme étant un effort légitime de raconter la véritable histoire des crimes des pensionnats pour Indiens tout en ne mentionnant jamais la nature restreinte et sans pouvoir de la CVR en tant que "non-enquête".

Privés de toute alternative et commandés par leur propre "leaders" financés par l'État colonial de l'Assemblée des Premières Nations (APN) de participer aux évènements de la CVR, beaucoup de survivants indigènes des pensionnats initialement regardèrent la CVR comme allant au moins leur donner une chance de "raconter leur histoire" publiquement, mais même cette opportunité leur fut refusée dans les différents forums de la CVR.

Aucun survivant des pensionnats pour Indiens ne fut autorisé à parler à moins que sa déclaration ne fusse au préalable examinée et autorisée par les "commissaires" appointés par l'Église et l'État canadien ; la déclaration était alors dépouillée de toute référence à un crime, à un meurtre ou du ou des noms des perpétrateurs. Ainsi bâillonnés, les survivants n'avaient que 10 minutes pour parler tandis que quasiment aucune restriction de temps n'était imposée aux officiels des Églises qui avaient commis ces crimes et qui étaient régulièrement autorisés à utiliser les évènements de la CVR pour publiquement justifier et minimiser les atrocités commises dans les pensionnats.

"J'ai été dégoûtée par ce que nous avons traversé. On m'a empêché de parler, directement, et quand j'ai défié cet état de fait on m'a menacé d'expulsion physique de la salle de conférence. Il n'y avait qu'une petite douzaine de survivants de pensionnats dans le forum le jour où j'y étais et tous avaient l'air bien misérables. Ils ne furent aucunement honorés, on ne leur donna aucune aide, aucun conseil ni même aucune reconnaissance et tout ce qu'ils pouvaient faire fut de parler dans le micro pendant quelques minutes. Mais un gros porc d'évêque de l'Église catholique fut autorisé lui de déverser sa diarrhée verbale pendant plus d'une demi-heure pour expliquer qu'ils n'essayaient que de faire le bien dans ces écoles.

À ce moment, une vieille femme qui avait été au pensionnat de Kuper Island a commencé à crier vers le type de l'Église : "arrêtez de mentir, dites la vérité !" et alors le président de la CVR, Murray

Sinclair, s'est levé et lui a hurlé de se tenir tranquille et de montrer du respect envers l'évêque ! Montrez du respect à votre violeur ! Et ce Sinclair est supposé être un Indien. Cette pauvre vieille dame avait l'air totalement effondrée. On aurait dit que quelque chose venait de mourir en elle. C'était comme si on la regardait se faire encore abuser..." ~Shawna Green, nation Cree, deuxième génération de survivant qui essaya de parler au forum de la CVR à Victoria, CB en 2011 mais en fut empêchée ~

[...] Le premier président de la commission, le juge Harry Laforme, démissionna juste quelques mois après le lancement de la CVR (rapporté sur CBC News le 20 octobre 2008).

Citant des différences de vue avec ses commissaires associés, Laforme "a fait part de ses craintes que des interférences politiques et bureaucratiques puissent compromettre le panel." Mais Laforme se référa plus tard aux pratiques questionnables des officiels de la CVR et supputa que sa position en tant qu'officier de la justice était compromise par son association avec la CVR.

Une telle implication déconcertante par un juge en activité que la CVR opérait de manière illégale n'a pas fait bouger la commission de sa trajectoire sous le nouveau leadership de Murray Sinclair, un politicien de la nation Cree du Manitoba qui prit alors la succession de la présidence de la CVR du juge Laforme.

[...] Comme dans tout processus contrôlé, chaque employé de la CVR était requis de signer un accord de confidentialité qui les restreignait de partager quoi que ce soit qu'il découvrirait au cours de leur fonction. Toutes les Églises qui gèrent les pensionnats pour Indiens (catholique, anglicane et unifiée du Canada) requièrent aussi une décharge signée similaire de la part de leurs employés après que des poursuites judiciaires commencèrent à affluer contre elles dès le printemps de 1995.

[...] Un des aspects les plus flagrants de ce maquillage officiel des preuves par la CVR fut révélé. La commission a permis aux églises qui gèrent les pensionnats. D'éditer, de changer, de cacher ou de faire disparaître les preuves incriminantes de leurs propres archives. La CVR n'avait aucun mandat pour sommer devant elle des personnes ou forcer la divulgation de documents ou de preuves ni même de forcer quiconque à assister ou à faire venir témoigner à ses événements, des personnes des Églises et ces dernières se virent octroyer des mois après le commencement de la CVR, pour avoir la possibilité de réorganiser leurs archives et d'enlever de celles-ci toute preuve incriminatoire.

En fait la CVR ne fut qu'une opération d'assainissement de l'énorme crime du Canada contre l'humanité. Ce qui est en revanche moins compréhensible, est le pourquoi le monde et tant de Canadiens ont donné à cette commission un gramme de crédibilité.

Une telle duplicité organisée au plus haut niveau du pouvoir au Canada n'est pas confinée au seul brouillage de cartes concernant les crimes passés du Canada, mais s'étend également aux récents efforts du gouvernement de faire lever un brouillard similaire autour des affaires croissantes de disparitions de femmes et enfants autochtones. La troisième partie de ce rapport va analyser comment la police, le gouvernement et les intérêts entrepreneuriaux étrangers non seulement cachent, mais aussi facilitent ces disparitions en tant que partie d'une bien plus vaste campagne de dépossession et d'élimination de ce qu'il reste des peuples indigènes du Canada.

Ce rapport est une réponse à ces crimes et un appel urgent au monde et à tous les Canadiens qui refusent de vivre plus longtemps sous un tel régime génocidaire. Pour vraiment honorer et se

commémorer ceux qui sont tombés en victimes, tous les gens de bonne conscience doivent réclamer leur véritable histoire ainsi que leur futur.

## **Chronologie du génocide au Canada par les Églises et l'État de 1840 à 2015**

*Note de Résistance 71 : Cette partie est en fait une mise à jour de la chronologie déjà publiée dans le livre de Kevin Annett "Hidden no Longer : Genocide in Canada", que nous avons traduit en 2013 ► (<https://resistance71.wordpress.com/2013/11/04/genocide-des-nations-autochtones-au-canada-lecas-sanglant-des-ecoles-residentielles-pour-indiens-de-1850-a-1996-mis-au-grand-jour-1ere-partie/>)*

Nous reprenons donc la chronologie pour la compléter à partir de 2011. Se référer au lien ci-dessus pour la période 1850-2010

**10 Avril 2011 :** Dix anciens de la nation Mohawk invitent Kevin Annett sur leur territoire à Brantford (Ontario) pour les assister à récupérer les restes d'enfants enterrés dans des fosses communes près du plus ancien pensionnat pour Indiens du Canada, l'Institut Mohawk qui fut géré par l'Église d'Angleterre/anglicane. Le mois suivant, le 29 Mai, alors qu'il faisait des recherches archivales à Londres, Kevin Annett est expulsé d'Angleterre sans aucune raison.

**Octobre-décembre 2011 :** Le TICEE (Tribunal International contre les Crimes de l'Église et de l'État) et les anciens de la nation mohawk commencent leur enquête commune sur les enfants disparus de Brantford en employant un radar à grande pénétration. Des fosses communes sont presque immédiatement détectées sur la base de rapports de témoins oculaires. Des fouilles sur un de ces sites commencent en Novembre et y sont découverts des boutons d'uniforme de l'école et 16 échantillons d'ossements dont l'un est confirmé par un expert légiste comme étant un ossement en provenance d'un jeune enfant. Cette toute première découverte d'ossements sur le site d'un des pensionnats pour Indiens est complètement ignorée par les médias canadiens et ce malgré une conférence de presse tenue par les Mohawk en novembre.

**Janvier 2012 :** Les fouilles en territoire mohawk sont sabotées par des agents payés du gouvernement au sein du conseil local de bande ; mais deux anciens demeurant attachés au projet, publient leurs trouvailles. Le même mois, la CVR du gouvernement publie son "rapport intérimaire" qui confirme qu'un nombre non déclaré d'enfants sont morts dans les pensionnats sans donner de noms ni sans établir qui était responsable.

**1<sup>er</sup> juillet 2012 :** Encouragée par ce qui fut découvert à Brantford, Le TICEE réunit le Tribunal International de Droit Coutumier (TIDC) à Bruxelles. Celui-ci commence un procès criminel qui inculpe le Canada et ses églises, la couronne d'Angleterre et le Vatican de génocide et de crimes contre l'humanité et de s'être engagés dans une conspiration criminelle. 30 personnes sont inculpés et sommées de se présenter devant le tribunal, incluant la reine Elizabeth II d'Angleterre, le pape Benoît XVI et le premier ministre canadien Stephen Harper, aucun d'entre eux ne répond ni ne conteste les accusations ou preuves apportées contre eux dans la procédure judiciaire.

**10 février 2013 :** L'inculpé principal du procès du TIDC, le pape Benoît XVI, Joseph Ratzinger, démissionne soudainement de sa position pontificale juste cinq jours après que le Vatican ait reçu une note diplomatique du gouvernement espagnol annonçant que, basé sur l'affaire mené par le TIDC, un mandat d'arrêt pourrait être émis contre Ratzinger s'il entrait en territoire espagnol.

**25 février 2013 :** Le jury du TIDC trouve Joseph Ratzinger et les autres défendant du procès, coupables de crimes contre l'humanité et de s'être engagés dans une conspiration criminelle. Les prévenus sont condamnés *in absentia* (par défaut) à 25 ans de prison sans possibilité de remise de peine, à la perte de tous leurs biens et de leur autorité. Des mandats d'arrêts sont émis contre les coupables le 25 février.

**Avril-août 2013 :** Trois autres prévenus officiels du Vatican du procès sont aussi trouvés coupables et démissionnent de leurs positions respectives : Tarcisio Bertone, le secrétaire d'état du Vatican, le cardinal irlandais Sean Brady et aussi le chef des jésuites Adolfo Pachon ainsi que l'archevêque de Canterbury Justin Welby. **Basés sur les témoignages de 29 témoins oculaires les trois inculpés de la secte du culte du 9<sup>ème</sup> cercle sont tous trouvés coupables et condamnés à la prison à vie *in absentia*. Des mandats d'arrêt à leur encontre sont émis. \***

**15 janvier 2015 :** Fondé sur la condamnation et la nullification légale de l'autorité de la couronne d'Angleterre en résultat du verdict du TIDC du 25 février 2013, des patriotes canadiens déclarent l'établissement de la république souveraine du Kanata.

Sous l'autorité de la loi internationale et du droit coutumier. Des ordres de cessation d'activité sont donnés à tous les agents de la couronne au Canada et une convention constitutionnelle est annoncée.

**3 juin 2015 :** Le Canada reconnaît qu'un génocide s'est produit au sein du système des pensionnats pour Indiens et que des milliers d'enfants en sont morts (New York Times du 6 Mars 2015). En réponse à cette déclaration, le TICEE réunit une nouvelle coalition qui va établir le Tribunal International pour les Disparus du Canada (TIDC) en décembre 2015.

## **1<sup>er</sup> Mars 2016 : Le contre rapport à la CVR et sa désinformation est publié par the TIDC.**

### *Première partie : Le crime*

“... pour envahir, traquer, capturer, vaincre et subjuguier tous les Sarrazins, païens et autres ennemis du Christ où qu'ils soient et de réduire leurs personnes en esclavage perpétuel...” ~ Bulle pontificale Romanus Pontifex, autorisant la conquête et le génocide du monde non-chrétien (1455) ~

“Le génocide ne veut pas nécessairement dire la destruction immédiate d'une nation entière... c'est plutôt un plan coordonné de différentes actions visant à la destruction des fondations essentielles à la vie des groupes nationaux ayant pour but l'annihilation de ces groupes eux-mêmes.” ~ Michael Lemkin, 1944 ~

“Je crois que les conditions sont délibérément créées dans nos pensionnats pour Indiens pour que se propagent les maladies infectieuses. Le taux de mortalité est souvent au-delà de 50%. Ceci est un crime national.” ~ Dr Peter Bryce d'adressant au Superintendant des Affaires Indiennes canadiennes Duncan Campbell Scott le 12 Avril 1907, avant d'être renvoyé par Scott ~

“Si je devais choisir de tuer la moitié des enfants indiens sous notre responsabilité, il n'y a pas de meilleur instrument à utiliser à cet effet que le typique pensionnat.” ~ Neil Parker, Superintendant aux Affaires Indiennes 1949 ~

Le fait que les puissances européennes aient délibérément exterminé des millions de personnes de peuples indigènes non-chrétiens sur le Nouveau Monde est historiquement indéniable, constituant de fait le plus grand génocide de l'histoire de l'humanité. La participation de l'État et de l'Église canadiens à ce même crime a été et continue à être nié, spécifiquement par les Canadiens eux-mêmes et ce malgré les preuves accablantes fournies.

Pour parler plus largement, cela aurait été un étrange paradoxe en fait pour les euro-Canadiens de n'avoir pas conquis, dépeuplé, légalement restreint et éradiqué les nations indiennes rencontrées après 1497, opérant comme ils le faisaient précisément de la même manière et avec la même mentalité et pratique de "domination supérieure chrétienne", animant toutes les autres nations autorisées de la sorte par le Vatican. Ceux qui voudraient clamer un "exceptionnalisme canadien" hors de la norme du génocide européen doivent toujours fournir les preuves que les nations indigènes furent quelque part à meilleure enseigne sous la règle canadienne.

Au contraire, le grattage de la couche superficielle du grand mythe canadien de la bénévole des colons envers les Indiens révèle une sale histoire bien rance de crimes de guerre, de meurtres de masse en toute équivalence avec quelque régime criminel au monde que ce soit. Le résultat pour les nations indigènes a été la même chose, que ce soit au Canada, aux États-Unis ou au Brésil ; et pourtant le processus d'extermination s'est joué de manière différente au Canada.

L'immense étendue du pays d'une part et le processus de colonisation qui fut somme toute plus lent et plus graduel, veulent dire que la séquence habituelle génocidaire de la conquête, de la détention/restriction et de l'annihilation de long terme se sont déroulés sur plus de quatre siècles, rendant sa réalité moins évidente pour chaque génération.

De la première arrivée de Cabot au Labrador et son massacre du peuple Beothuk aux alentours de 1500 aux guerres finales bactériologiques de la variole qui décimèrent les nations de l'ouest canadien dans les années 1920, l'impérialisme britannique et français a employé une mixture de stratégies sur le comment éliminer les nations indigènes. L'importance politico-économique des nations forestières orientales du continent que furent les nations huronnes et iroquoises au commerce de la fourrure et leur utilité en tant qu'alliés militaires ont empêché une solution directe d'élimination à l'espagnole. Mais une fois que leur utilité put être contournée, l'éradication se produisit tout aussi minutieusement.

Le simple fait que les Européens colonisateurs aient dû être plus circonspects et stratégiques dans leur traitement des cibles bronzées a rendu le rôle de la religion encore plus crucial pour le succès du génocide canadien, qui peut être véritablement décrit comme étant une entreprise religieuse du début à la fin. En fait, la prédominance des Églises dans la formation et la gestion de la politique coloniale envers les Indiens ainsi que l'établissement et la maintenance, contre une opposition périodique du gouvernement, du système assassin des pensionnats pour Indiens pendant plus d'un siècle, est un fait unique lorsque comparé à la plupart des archives des autres nations génocidaires.

Le fait que l'holocauste canadien se soit produit en longues vagues prolongées sous la houlette des Églises catholique et anglicane, ainsi que de leurs "pousses" locales (comme l'Église Unifiée du Canada) et que ceci fut fait sous le déguisement bienveillant de l'éducation et du prosélytisme missionnaire, a beaucoup contribué à l'enfumage et au camouflage de la réalité du génocide se déroulant au Canada et ce de manière non-accidentelle. L'impérialisme britannique s'est toujours présenté sous un jour "civilisateur" à chaque fois qu'il exterminait des populations locales, l'approche de la "main de fer dans un gant de velours" symbolisée par le général George Maitland



qui, en 1843, décrivit le traitement britannique des nations africaines comme “une bonne branlée suivie d’une grande gentillesse”.

[...] Néanmoins, les premiers pensionnats pour Indiens mis en place par les missionnaires jésuites comme “solution finale” au problème indien surtout dans l’ouest, échoua pendant bien des années faute d’attirer et de garder un nombre suffisant de jeunes Indiens.

La solution à cette impasse était assez simple : les missionnaires des Églises devaient être armés des pleins pouvoirs de l’État et de la loi et devaient recevoir carte blanche absolue dans leur tâche de subvertir, de contenir et de dépeupler les nations indomesticables de l’Ouest du pays : un boulot qu’ils enrobèrent d’un halo de légitimité religieuse qui fit passer le génocide pour une véritable mission de charité.

“Donnez-nous un enfant pour 7 ans et il sera notre pour la vie.” Avait dit le père fondateur de l’ordre des Jésuites au XVI<sup>ème</sup> siècle Ignatius Loyola. On pourrait ajouter dans le contexte canadien “du moins, le peu qui survivra...”

## **Comprendre la machine à tuer**

[...] L’idée derrière tout cela n’est pas récente, remontant à l’empire romain et sa contrepartie byzantine, il convenait simplement de conquérir un ennemi en kidnappant et en rééduquant leurs propres enfants afin qu’ils détruisent leur ancienne nation, comme les mercenaires programmés de la puissance conquérante. En pratique, les jeunes estimés “récupérables” parmi l’ennemi seraient sauvés et assimilés dans l’empire et utilisés pour infiltrer et annihiler le reste dans une forme de “rédemption sélective”.

Le système fonctionne toujours car il touche de manière impromptue au talon d’Achille et au centre vital et vulnérable de toute culture : sa prochaine génération.

Avec l’incorporation de l’empire romain dans l’Église catholique apostolique et romaine, cette pratique de la redemption sélective devint un dogme religieux et une partie institutionnalisée de la politique étrangère du Vatican et de toutes les nations européennes.

Comme tous les non-chrétiens partout dans le monde étaient décrétés sans âmes et sans aucuns droits, ils devaient être conquis et détruits pour leur salut. Mais ces non-personnes pouvaient éviter le massacre et acquérir un statut limité d’esclave en se faisant baptiser. De cette façon la conquête du monde par l’empire chrétien/catholique pouvait avancer de manière efficace et sur une base de “légitimité morale”, ce spécifiquement depuis la doctrine pontificale de l’Indulgence déclarant que les guerriers saints massacrant au nom de Rome étaient spirituellement lavés et placés dans un état de grâce originelle. (NdT : Pape Urbain II, concile de Clermont en 1095 avant la 1<sup>ère</sup> croisade).

Bref, le génocide était une bonne chose à la fois pour le conquérant et le conquis : une idée qui est devenue à terme profondément ancrée dans la psyché du monde occidental.

En réponse à la réforme protestante de l’Église (Martin Luther), l’ordre des Jésuites fut créé en 1543 en tant qu’ordre militaire secret afin d’écraser toute opposition au pape. L’ordre raffina ce système de conquête par la salvation en créant un modèle de sabotage d’une culture ennemie de l’intérieur.

Les Jésuites le firent par la classique méthode du “diviser pour mieux régner” en gagnant de leur côté quelques leaders et en provoquant des guerres tribales intestines, comme ils le firent au Canada chez les Hurons en armant les chefs catholiques de mousquets et de couvertures infestées de la variole pour décimer leurs frères “païens”.

Une des clefs pour le succès de cette stratégie était la rééducation des enfants de ceux des chefs qui se convertissaient dans des écoles spéciales gérées par les Jésuites, écoles d’où proviendrait la prochaine génération des guerriers saints du pape complètement conditionnés pour parfaire la destruction de leur ancienne nation. Des analogies avec ce qu’il se passe de nos jours viennent immanquablement à l’esprit.

Cet arme jésuite a souvent été utilisée avec succès contre tout monarque ou gouvernement qui s’opposait ou faisait dissidence à la règle pontificale. Mais pour voir et juger de son efficacité particulière dans le Nouveau Monde nous devons faire un bond en avant jusqu’au XIX<sup>ème</sup> siècle sur la Côte Ouest du Canada, toujours largement non occupée par les Européens mis à part les missionnaires catholiques, le plus souvent formés par les Jésuites, comme ce prêtre nommé Paul Durieu.

Au cours de ses années de travail chez les Indiens Salish de la Côte Ouest, Durieu a inventé le prototype de ce qui deviendrait le système des pensionnats pour Indiens du Canada. Durieu ciblait les jeunes et les relocalisait dans des camps gérés par l’Église où comme “surveillants” ils s’espionneraient les uns les autres et punissaient tout retour au “paganisme” dans leurs rangs, comme toute inquisition qui se respecte.

“Il est absolument remarquable de constater que nos jeunes acolytes ont appris à déraciner leur hérésie et leur impiété au sein de leurs propres familles et de discipliner les récalcitrants”, écrivit Durieu à ses supérieurs à Montréal en 1868.

Ce n’est pas par hasard si la même année a vu une importante épidémie de variole parmi les Indiens traditionnels dans la région de la basse-rivière Fraser, là où Durieu travaillait : une guerre bactériologique assistée par le missionnaire anglican John Sheepshanks en 1864 lorsqu’il infecta les Indiens Chilcotin avec la variole par inoculation, dépeuplant cette nation de près de 90%.

Le travail de Durieu impressionna ses patrons. Bientôt ils adoptèrent son travail comme base des premiers pensionnats catholiques pour Indiens, ce qui institutionnalisa la méthode Durieu de monter les enfants les uns contre les autres afin de détruire ou d’écramer les “païens”. Ce système essaima chez les missionnaires protestants en 1889 et ensuite chez le gouvernement du Canada qui endorsa les camps de “surveillants” de Durieu, qui finirent pas être nommés les “Pensionnats pour Indiens” (ou “Indian Residential Schools” en anglais).

De manière tout à fait significative, plus de la moitié des enfants incarcérés dans ces pensionnats commencèrent à mourir dès la première année de l’ouverture, spécifiquement dans la région des grandes plaines, les “Prairies” où l’identité traditionnelle des Indiens demeurait très forte.

[...] Ceci suggère, qu’en maintenant le cap de l’idéologie pontificale, celui de tuer les non-chrétiens, Indiens non assimilables, était accepté comme partie intégrante du projet de ces pensionnats pour Indiens.

Le très haut taux de mortalité atteint dès la création du système de pensionnats pour Indiens dans les zones ciblées pour le nettoyage ethnique est un fait qui n'est jamais mentionné dans les décomptes officiels comme le rapport gouvernemental de la CVR, car ce simple fait à lui seul va bien loin pour prouver l'intention génocidaire derrière ces soi-disant "écoles" et saperait ainsi la position courante de dire que le système était en fait un effort bienfaiteur qui serait parti en vrille. De la même manière, le fait que le taux de mortalité soit resté constant pendant plus d'un demi-siècle, entre au moins 1889 et 1949, sans qu'aucune action pour le réduire n'ait été entreprise ni par l'État ni par les Églises, montre irrémédiablement en conclusion que les pensionnats pour Indiens étaient une machine à tuer tout à fait délibérée dès le départ. Leur objectif primaire et non-dit fut de dépeupler les nations indigènes "non-domestiquées" d'au moins la moitié : un objectif prouvé dans le résultat établi.

En 1909, près de la moitié des enfants des pensionnats pour Indiens étaient en train de mourir de maladies délibérément introduites pour les infecter, comme la tuberculose, d'après le médecin inspecteur du Département des Affaires Indiennes, le Dr Peter Bryce qui a conduit une étude exhaustive sur les conditions de santé dans les pensionnats. Ce taux de mortalité demeura au même niveau pendant les décennies suivantes à cause de la pratique de routine des personnels qui infectaient les enfants sains au travers de contacts forcés avec des enfants mourant de tuberculose, puis en leur refusant les soins adéquats. Cette pratique fut mise en place par toutes les Églises gérant les écoles d'après Bryce.

[...] Bryce ne mâcha pas ses mots dans son rapport : "Je pense que les conditions pour répandre des maladies infectieuses mortelles sont délibérément introduites dans les pensionnats pour Indiens. Le taux de mortalité y est souvent supérieur à 50%... Ceci constitue un crime à l'échelle nationale."

Bryce ne fut pas la seule personne à identifier cet environnement mortel maintenu dans les pensionnats. L'agent aux Affaires Indiennes A.W. Neill de l'agence de la Côte Ouest, écrivit aux Affaires Indiennes moins d'un an après que le rapport final de Bryce décrivant les conditions des pensionnats pour Indiens sur l'île de Vancouver...

Bryce et Neill furent totalement ignorés par le gouvernement, le bon médecin Bryce se retrouvant relevé de ses fonctions et placé sur une liste noire pour son rapport, qui demandait entre autre chose que les Églises ne soient plus les gestionnaires de ces écoles à cause du meurtre de ces enfants.

En fait, après avoir viré le Dr. Bryce et enterré son rapport, les Affaires Indiennes répondirent à son exposé en institutionnalisant le contrôle des Églises sur les enfants indiens, rendant obligatoire pour tout enfant indien d'être incarcéré dans les écoles mortelles et l'Administration prit alors d'autres mesures pour augmenter le taux de mortalité, celles-ci inclurent :

**Novembre 1910 :** Le gouvernement signe un contrat formel avec les Églises catholique, anglicane, méthodiste, et presbytérienne leur donnant le contrôle total des opérations dans les pensionnats.  
**Janvier 1911 :** Le gouvernement arrête de publier tout rapport de suivi et de compte-rendu sur la santé et le taux de mortalité des enfants après avoir quitté l'école, mettant en application une recommandation datant de 1903.

**1914-1918 :** Les pouvoirs extraordinaires du temps de guerre donnent aux directeurs/proviseurs des pensionnats le pouvoir d'imposer à tout enfant indien quel que soit son âge, sa participation dans des "bataillons de travail" et d'être envoyé n'importe où au Canada pour travailler sans salaire dans des travaux très pénibles.

**11 mars 1919 :** malgré l'augmentation dramatique du taux de mortalité dans les pensionnats, un ordre du conseil abolit toute inspection médicale.

**Avril 1920 :** Une loi votée au parlement canadien rend obligatoire que tout enfant indien de plus de 7 ans soit incarcéré dans un pensionnat sous peine d’amendes et de prison pour les parents.  
**Printemps 1926 :** Les gouvernements des provinces d’Alberta et de Colombie Britannique, là où près de la moitié des pensionnats étaient concentrés, passent des lois refusant aux Indiens de se pourvoir en justice et même de pénétrer dans un tribunal, de faire circuler des pétitions ou de s’allouer les services d’un avocat.

**Décembre 1929 :** Le Gouvernement Fédéral laisse tomber son rôle traditionnel et nomme les Églises et les directeurs/proviseurs des pensionnats comme gardiens légaux de tous les enfants incarcérés dans les pensionnats.

**1929-1933 :** Les gouvernements des provinces d’Alberta et de Colombie Britannique font passer des lois sur la stérilisation sexuelle permettant à tout élève des pensionnats d’être stérilisé contre sa volonté à la discrétion absolue du directeur du pensionnat.

[...] Les pensionnats pour Indiens ne ciblaient pas seulement les enfants incarcérés avec leur guerre bactériologique de dépopulation, mais aussi les communautés natives alentours, utilisant les pensionnats et les hôpitaux spéciaux pour Indiens comme bouillon de culture pour l’infection par maladies contagieuses. Ce fut aussi une pratique standard que de renvoyer les enfants très malades de la tuberculose ou de la variole dans leurs familles afin qu’ils infectent le plus de personnes possibles.

[...] Cette sorte de génocide systémique est une machine à tuer qui ne peut pas être éteinte tandis que le système qui l’a engendré perdure, en cela qu’il reflète les valeurs et les intérêts de ce système.

## **Combien d’enfants y sont-ils décédés ?**

“Il est tout à fait conservateur de dire que cinquante pourcent des enfants qui sont passés par ces pensionnats n’ont pas vécu pour tirer un quelconque bénéfice de cette éducation.” D.C. Scott, assistant superintendant du Département des Affaires Indiennes, juillet 1913 (publié sur CBC News le 3 juin 2015)

“On ne pourrait pas ouvrir une enquête sur les décès dans les pensionnats pour Indiens. Ce serait une enquête trop énorme.” Gendarme Gerry Peters de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC, Police Montée), division “E”, Vancouver, le 9 juillet 1997.

“Les chances pour un pensionnaire des écoles indiennes de mourir dans les premières années du programme étaient de 1 sur 2,” Murray Sinclair, président de la Commission Vérité & Réconciliation le 3 mars 2011.

Bien avant que le gouvernement canadien ne soit forcé de commencer à fermer les pensionnats pour Indiens au début des années 1970, il a commissionné des “équipes spéciales de destruction de documents”, celles-ci devant rassembler et passer à la machine à confettis tous les dossiers en relation avec les morts, accidents et enregistrements des élèves dans les pensionnats, d’après le journaliste canadien et membre du parlement Gary Merasty. Ainsi de manière fort convenable, le gouvernement canadien et ses porte-paroles de la CVR qu’il a choisi, peuvent maintenant clamer leur ignorance du nombre total de décès dans les pensionnats depuis plus d’un siècle.

[...] Notre équipe de recherche a calculé un chiffre total de morts du système de pensionnats pour Indiens basé sur les archives, les statistiques gouvernementales, les conditions des écoles et des

témoignages extensifs. Nous avons initialement atteint un chiffre assez bas de 32 000 enfants décédés et un chiffre haut de 73 000, des 150 000 pensionnaires de ces écoles en 107 d'existence (1889-1996), notre taux de mortalité est de l'ordre de 30% ; mais comme ces estimations sont basées sur des chiffres plus que conservateurs du gouvernement de 150 000 enfants incarcérés dans ces pensionnats, plutôt que sur le chiffre vraisemblablement plus réaliste de 250 000 enfants, le nombre de morts fut probablement bien supérieur.

Notre calcul final est fondé sur l'examen des facteurs suivants :

- Facteur 1 : le nombre total d'enfants dans les pensionnats
- Facteur 2 : le nombre moyen d'élèves dans chaque pensionnat et la durée de leur séjour et
- Facteur 3 : le taux moyen de mortalité dans chaque pensionnat par décennie en commençant avec la décennie 1890-1900 et continuant avec la décennie 1990-2000 puisque le dernier pensionnat fut fermé en 1996.

[...]

## **Le problème de l'intentionnalité et le cas exceptionnel de crime de groupe**

Le gouvernement canadien et les Églises, comme toutes les parties prenantes prises au piège de leur propre crime, ont fait confiance au vide juridique inséré dans la section 2 de la convention sur le génocide de l'ONU qui stipule que le génocide est l'intention de commettre le crime, pas le crime lui-même. Ce vide a permis à des régimes coupables de génocide, d'échapper aux poursuites en justice, ceci inclut le Canada, car il est presque impossible de découvrir une intention spécifique derrière tout un barrage d'actions historiques commises par un État.

[...] Ainsi, la définition originale de Michael Lemkin du génocide ne faisait aucune mention de "l'intentionnalité" en regard du crime. Pour lui, l'intention n'était pas le facteur, le génocide était simplement une action, "la destruction d'un groupe" et cet acte de destruction en lui-même démontrait et impliquait l'intention de commettre un crime simplement parce que bien des personnes y participaient de manière consistante avec un résultat meurtrier évident.

[...] À la fois les gouvernements canadien et américain travaillèrent d'arrache-pied pour faire réviser la définition originale de Lemkin afin de se protéger eux-mêmes de toute inculpation quant à leurs propres crimes de guerre domestiques. Ils accomplirent cela principalement en insérant la phrase suivante dans la version écrite de la définition du génocide :

***“Le génocide veut dire l'intention de détruire en totalité ou en partie, tout groupe national, ethnique, racial ou religieux...”***

Bref, le génocide fut retranscrit comme étant non pas une action, mais une intention une position absurde tout autant que légalement insupportable, que d'affirmer que lorsqu'un homme tue quelqu'un puis le vole, le crime n'a pas été le meurtre en lui-même mais l'intention de l'homme de tuer. Cette redéfinition auto-gratifiante fut adoptée dans la mouture finale de la Convention sur le Crime de Génocide de l'ONU en 1948. Depuis ce temps, les gouvernements et les Églises impliqués dans l'acte de génocide se sont lourdement reposés sur cette "pirouette légale intentionnelle" comme barrière de sécurité contre leur propre mise en accusation, spécifiquement en Amérique du Nord (Canada, États-Unis, Mexique).

[...] Faisant écho du précédent établi au procès de Nuremberg, il n'est pas aujourd'hui nécessaire de prouver l'intentionnalité derrière le génocide canadien, car de par sa nature même, un tel crime a pour intention d'éliminer un peuple indigène non-assimilable. Ce crime n'a pas émergé d'actes isolés perpétrés par des individus esseulés (NdT : des "moutons noirs" du système), mais bien plutôt de programmes bien planifiés et de leurs idéologies sous-jacentes qui sont basiques au Canada chrétien. De fait, quelque crime de groupes que ce soit prouve sa propre intentionnalité et peut, doit être poursuivi en justice sur cette base.

## PREMIÈRE PARTIE

### Homicide

*Note de R71 : Dans cette section du contre-rapport, il est fait état de nombreux témoignages tous plus horribles les uns que les autres quant aux sévices et tortures en tout genre subis par les survivants des pensionnats. Cette section contient également quelques entretiens avec des témoins oculaires. Nous n'en traduirons qu'un nombre limité... Les trois témoignages qui suivent ont été choisis parce qu'il représente chacun une histoire d'horreur dans des pensionnats gérés par les trois Églises : l'un anglican, l'autre catholique et le dernier par l'Église Unifiée du Canada.*

“Après que mon frère eut retrouvé une meilleure santé, il ne retourna pas au ‘Mush Hole’ [pensionnat pour Mohawk de Brantford en Ontario] et il me disait : ‘tu sais ce qui est arrivé à tous ces gamins qui s’y trouvaient ? Tu sais ce qui leur est arrivé ?’ Et je lui ai dit que non alors il m’a dit : ‘Ils ont appelé l’armée et ils les ont emmené sur le camp militaire et ils les ont abattu. Ils les ont alignés devant ce grand trou et ils les ont abattus. Quand les balles les touchaient, ils tombaient dans le trou.’ ~ Lorna McNaughton, survivante du pensionnat anglican pour les Mohawks de Brantford, Ontario ~

“C’était terrifiant de trouver ces petits crânes là-dedans. Qu’étaient-ils ces petits crânes, d’où venaient ils ? Ils étaient là dans cette chaudière. Ils étaient petits... Deux petits crânes. Je ressens encore cette terreur ruisselant de là.” ~ Lilian Shirt, survivante du pensionnat catholique de Bluequills, Edmonton, Alberta ~

“Lorsque vous passiez par ces portes, vous étiez comme un enfant mort-vivant, un condamné à mort en attente, Vous n’étiez pas humain. Votre histoire ne signifiait rien, votre enfance ne signifiait rien... Il n’y avait aucune raison pour l’existence de ces endroits si ce n’est une chose : le génocide.” ~ Peter ~ Yellowquill, survivant de deux pensionnats de l’Église Unifiée du Canada à Brandon et à Portage la Prairie, Manitoba ~

Dans un système fait pour “tuer l’Indien afin de sauver l’Homme” pour citer les paroles de Duncan Campbell Scott, la mort était aussi la norme et rechercher des cas individuels d’homicides nous rappelle encore une fois les mots du procureur général du procès de Nuremberg qui avait observé très tôt lors des procès pour crimes de guerre que :

“L’accusation n’a pas besoin de prouver la culpabilité individuelle des gardiens d’un camp de la mort et des hauts-fonctionnaires de l’État lorsque le système lui-même était mis en place pour la

destruction de masse. Tout individu servant dans un tel système est assumé être complice et coupable par le simple fait d'avoir été associé à celui-ci.”

[...] Passages à tabac, viols collectifs, incarcération en milieu clos sans nourriture, tortures “disciplinaires” incluant des chocs électriques, exposition à des maladies contagieuses et mortelles comme la tuberculose et même des exécutions sommaires furent les méthodes d'homicide utilisées par les personnels des pensionnats et du clergé qui étaient littéralement au-delà de la loi et étaient protégés par la GRC et les agents des Affaires Indiennes. Le tout premier témoin oculaire du meurtre d'un enfant pensionnaire d'une école à faire un compte-rendu public fut le 18 décembre 1995 dans une manifestation publique organisée par le révérend Kevin Annett dans les bureaux de Vancouver de l'Église unifiée du Canada. Harriette Nahanee avait alors 10 ans au pensionnat de l'Église Unifiée du Canada de Port Albeni lorsque, au réveillon de Noël 1946, elle vit le principal du pensionnat Alfred Caldwell frapper des pieds une jeune élève du nom de Maisie Shaw jusqu'à la mort.

“J'étais en bas des escaliers de la cave. J'allais toujours m'asseoir en bas des escaliers de la cave pour m'isoler et pleurer. Je l'ai entendu pleurer, elle demandait après sa maman. J'ai entendu Caldwell crier après le superviseur pour l'avoir laissé courir autour de la cage d'escalier. Je l'ai entendu la frapper du pied et elle est tombée tout en bas des escaliers. J'ai été voir, ses yeux étaient ouverts, elle ne bougeait pas. Ils ne sont même pas venus en bas pour voir... Je ne l'ai plus jamais revu.”

Le premier rapport fut immédiatement étouffé et nié, officiels et police niant et affirmant tout comme l'Église que la petite fille avait été “heurtée par un train”. C'est ce que Caldwell avait dit à ses parents. Mais en janvier 1996, le chercheur Kevin Annett recouvra un certificat de décès provincial au nom de Maisie Shaw qui stipule qu'elle était décédée des suites d'une “péricardite rhumatique aiguë”, c'est à dire un arrêt cardiaque. Une enquête plus poussée révéla que ce certificat de décès avait été placé dans les archives provinciales le mois précédent sa découverte, peu de temps après la déclaration publique d'Harriette Nahanee qui fut publiée dans le quotidien de Vancouver “The Sun”.

[...] Dans un entretien pour le documentaire de Kevin Annett “Sans remords” (2007), un autre survivant du pensionnat d'Edmonton (Église Unifiée du Canada), Doug Wilson de la nation Haida, décrit avoir enterré des enfants à cette même école.

“Je ne sais pas comment tous ces enfants sont morts, mais je sais que nous avons creusé beaucoup de tombes. Beaucoup pour le pensionnat, mais aussi un grand nombre pour l'hôpital pour Indiens Charles Camsell... je ne pouvais pas comprendre après pourquoi je ne pouvais pas me rappeler de bien des choses, puis j'ai lu dans votre livre au sujet des traitements par électrochocs. Je me souviens qu'ils m'allongeaient et que je voyais des flashes de lumière puis plus rien. C'était sûrement pour me faire oublier.” [...]

## **Autres causes ayant contribué à la mort**

Comme nous l'avons dit auparavant, la cause principale de l'énorme taux de mortalité dans les pensionnats était la contagion délibérée par maladies comme la tuberculose ou la variole des enfants malades aux enfants sains, le tout accompagné d'un refus de traitement médical pour les enfants infectés. Tout décès issu de cette pratique meurtrière ne peut-être que délibéré pour la simple et bonne raison que les êtres humains ne meurent pas facilement ni immédiatement de la tuberculose.

Cette maladie est une affection débilitante qui ne tue qu'après bien des semaines, une fois que le système immunitaire du malade s'est complètement effondré. De manière logique donc, pour que tant d'enfants soient morts de cette maladie et de manière si constante, c'est qu'on a dû leur refuser un régime alimentaire adéquat, de la chaleur et autres aspects vitaux pendant suffisamment de temps pour que les systèmes immunitaires soient affaiblis et les germes puissent remplir leur effet mortel. Ces conditions d'existence furent de fait maintenues comme standard dans chaque pensionnat pour Indiens du pays comme le rapportèrent continuellement les médecins, les agents des Affaires Indiennes et les archives publiques.

Le fait que cette politique de délibérément créer la maladie au sein des pensionnaires des écoles émanait des plus hautes instances du gouvernement fut décrit par le médecin en chef des Affaires Indiennes le Dr. Peter Bryce, qui fut le premier à rapporter le taux de mortalité énorme régnant dans les pensionnats pour Indiens.

Dans son livre "Un crime national", publié en 1922, le Dr. Bryce affirme que 93% des enfants indiens souffraient de tuberculose après être entrés dans un pensionnat, mais que seulement 10 cents étaient dépensés par Indiens par le gouvernement pour les soigner et combattre la TB, en comparaison à l'époque le gouvernement canadien dépensait 3 dollars par Canadien blanc contre cette même maladie infectieuse. Il affirma également que le gouvernement canadien encourageait la surpopulation dans les pensionnats ainsi que de pauvres conditions hygiéniques tout en mettant également une énorme pression sur la Canadian Tuberculosis Association (CTA) pour qu'elle ignore totalement le problème.

[...] "La nourriture était toujours pourrie et immangeable, les dortoirs toujours très froids, on ne nous donnait jamais d'habits d'hiver. Ils nous affamaient et nous faisaient geler jusqu'à ce que nous soyons tous malades... Je ne peux même plus regarder une bonne sœur jusqu'à ce jour. Elles essayaient de nous infecter tous de la tuberculose de manière délibérée. Elles me faisaient toujours dormir dans le même lit que deux autres filles qui avaient la tuberculose. Une de chaque côté de moi. J'avais si peur. Je dormais sous la couverture, même souvent sous le lit, J'ouvrais toujours les fenêtres, mais les nonnes venaient les fermer et parfois même les clouaient." ~Mabel Sport, survivante du pensionnat catholique de Christie sur l'île Meares de 1935 à 1944~

[...] Comme l'ont déjà décrit d'autres témoins ainsi qu'Harriette Nahanee et Steve Sampson, la progéniture des leaders traditionnels des nations étaient les cibles principales des viols et des meurtres dans les pensionnats, de la même manière que bon nombre de femmes autochtones qui disparaissent de nos jours proviennent des systèmes de clan des mères des nations, dépositaires héréditaires du pouvoir ancestral sur la terre.

[...] "J'ai passé cinq ans dans ce que le gouvernement canadien appelle des pensionnats mais c'était en réalité des camps de prisonniers de guerre. J'étais dans celui appelé l'Institut Mohawk. Ils nous affamaient, nous battaient, nous faisaient geler. C'était horrible. Il n'y avait aucun contrôle de cet endroit. Les enfants étaient battus en permanence ou soumis à des rituels variés de torture. Beaucoup d'enfants y ont été torturés. On leur faisait tenir des tuyaux chauffés jusqu'à ce qu'ils ne puissent plus le faire. On les jetait au sol depuis le toit. Ils étaient battus à chaque fois que le personnel en avait envie, soumis à des chocs électriques... J'aimerais tant voir les perpétrateurs de ces crimes être punis pour tout ça. La meilleure chose que j'aimerais voir c'est que l'Église anglicane soit bannie du Canada." ~Del Riley, survivant du Mohawk Institute, lors d'un entretien le 9 octobre 2011~



[...] En 1963, Joan Morris de la nation Songhees de l'île de Vancouver, fut emprisonnée à l'hôpital indien de Nanaimo. Elle avait juste 5 ans, il y resta pendant 6 ans et servit de cobaye à des médecins militaires.

“Ils ont dit à ma mère que j'avais la tuberculose, mais je ne l'avais pas, j'étais alors en parfaite santé, c'était leur excuse. Ils m'ont transféré à l'hôpital indien de Nanaimo... Ils m'ont utilisé comme cobaye humain. Je fus attachée sur un lit pendant des mois. Ils m'ont retiré des os de mes côtes et des parties de mes poumons, ils ont aussi brisé tous les os de mes pieds. J'ai les radiographies de tout cela. Ils m'ont aussi injecté avec des substances qui me rendaient malade à chaque fois. Ils m'ont fait boire quelque chose dont j'ai su bien après que c'était de l'iode radioactif. Après être restée là-bas un moment, j'ai eu la tuberculose, mais ils ont dû m'infecter avec parce que personne ne l'avait lorsqu'ils arrivaient.

J'ai vu beaucoup d'autres enfants indiens là aussi, tous comme moi : en bonne santé en arrivant, puis ils ont tous eu la TB et beaucoup sont morts. Les médecins et les infirmières laissaient les choses se passer. Je me souviens des médecins là-bas, le Dr Weinrib et le Dr Lang et les Dr Schmidt et Connelly, ils n'ont jamais aidé les enfants, ils passaient et prenaient des notes. Ils injectaient les enfants, qui contractaient la tuberculose et mouraient.”

[...] Kenny est un Indien du Nord de l'île de Vancouver qui fut enlevé d'un hôpital local à Campbell River en 1964 alors qu'il avait 5 ans. Ses parents furent avertis qu'il était mort durant une opération. Il fut incarcéré à l'hôpital pour Indien de Nanaimo pendant des années, jusqu'à son adolescence.

“Ils me maintenaient dans le noir tout le temps, ils m'administraient des chocs électriques dans la tête. Mon cerveau parfois a encore des flashes. On m'a donné des médicaments qui m'ont rendu malades, je devais réingurgiter mon vomis. Ceci a duré des années. J'ai eu le sentiment que c'était l'armée qui gérait tout ça. Plus tard durant mon traitement, mon médecin de Campbell River m'a dit que je ne pourrais jamais voir mon dossier médical car il était classifié et était un sujet de sécurité nationale. Je dois dire que j'ai vu beaucoup d'enfants passer par là. Ils mouraient comme des mouches. Je les ai vu les enterrer dans les bois à l'ouest de l'hôpital.”

[...]

## **L'imposition de mesures contraceptives et de stérilisation**

*“Tu es un bon chrétien Ed. Vas-y fais des enfants, je ne stérilise que les païens.” ~Dr George Darby Senior, médecin missionnaire de l'Église Unifiée du Canada à Ed Martin de la nation Hesquait, Bella Bella, Colombie Britannique, 1952. ~*

Il n'y a pas d'acte ni d'intention plus clairs de génocide que de tenter d'arrêter la procréation d'un groupe humain cible en empêchant à la fois la conception (par voie de stérilisation forcée) et les naissances (par voie d'avortement forcé), mais aussi en euthanasiant les nouveau-nés. L'existence de lois pour légitimer ces crimes et pour permettre la stérilisation involontaire d'un groupe spécifique confirme l'intention d'un gouvernement et d'une nation d'éliminer ce groupe.

Le Canada a passé ce type de lois entre 1929 et 1933, lois qui ciblaient les Indiens et les métis. Au sein de douzaines de pensionnats, d'hôpitaux et de centres de recherches militaires, des milliers et des milliers d'Indiens furent stérilisés simplement parce qu'ils étaient Indiens ou pour des buts “disciplinaires” ou d'expérimentation. Ces programmes émanèrent d'un plus vaste mouvement eugéniste originaire des États-Unis dans les années 1880 et qui se répandit comme un feu de brousse

au Canada au tout début du XX<sup>ème</sup> siècle. Beaucoup de sommités du mouvement eugéniste pratiquèrent leurs expériences sur des Indiens adultes du Canada et sur les enfants indiens pensionnaires des écoles du programme canadien. Parmi ces scientifiques, des chercheurs nazis qui furent importés au Canada après la seconde guerre mondiale sous le couvert de la tristement célèbre opération du “Project Paperclip” ou “Projet trombone”.

[...]

## **Stérilisations**

Les stérilisations intrusives, radiologiques et chimiques des enfants des pensionnats pour Indiens commencèrent après le passage de lois sur la stérilisation sexuelle en Colombie Britannique et en Alberta entre 1929 et 1933, continuant jusqu'à ce jour. Les opérations se tenaient généralement dans les hôpitaux pour Indiens ou même dans les cliniques des plus grands pensionnats catholiques, anglicans et de l'Église Unifiée du Canada.

“C’était en 1969 ou 1970. Ils me firent cette procédure à moi et à mes 10 frères quand nous étions à l’école, juste avant la puberté. L’un après l’autre. On m’a amené à l’infirmierie, on m’a attaché sur un brancard et on m’a fait rouler sous une machine à rayons X. Ils ont mis la machine au-dessus de mon pelvis et ils l’ont laissé 10 minutes. Je ne savais pas ce qu’il se passait, ils m’ont dit qu’ils me scannaient pour la tuberculose. Mais je n’ai jamais pu avoir d’enfants, ni mes frères du reste. J’ai bien essayé de poursuivre l’Église anglicane en justice plus tard, mais mon avocat n’a jamais voulu mentionner cette affaire de stérilisation devant un tribunal.” ~ Jackson Steene, nation Dene, stérilisé à la clinique du pensionnat pour Indien anglican de Carcross dans le Yukon, un des derniers pensionnats à avoir fermé en 1996.

[...] Le R.W. Large hôpital de Bella Belle en Colombie Britannique, qui est toujours en opération aujourd’hui, a été un centre majeur de stérilisation pour au moins 40 ans. Fondé en tant que clinique missionnaire de l’Église Unifiée du Canada par le Révérend Dr George Darby Senior (1889-1962), l’hôpital a reçu de grosses subventions du gouvernement. Le Dr Darby et son fils George Darby Junior, ont personnellement stérilisé des centaines de femmes autochtones dans cette clinique entre 1930 et 1962, le plus souvent parce qu’elles n’étaient pas chrétiennes ou ne voulaient pas aller à l’Église.

“Darby était le roi de Bella Bella et de Waglisla et sa parole était la loi. Il a stérilisé beaucoup d’entre nous. Il avait pour habitude d’observer qui n’allait pas à l’Église au village. Il m’a dit une fois : ‘Ethel, tu devrais aller à l’Église si tu ne veux pas du traitement...’ C’était vers 1949. J’ai dû me faire opérer de l’appendicite l’année suivante et c’est à ce moment-là que Darby m’a stérilisé alors que j’étais anesthésiée. J’ai tout de suite su que quelque chose n’allait pas quand je me suis réveillée. J’avais vraiment mal au bas ventre et toutes mes dents en or avaient été retirées. J’ai appris plus tard à Vancouver qu’on m’avait ligaturé les trompes. Ceci s’est produit pour beaucoup de nos femmes sur les réserves jusqu’à encore récemment.” ~ Ethel Wilson~

“Ed, tu es un bon chrétien, vas-y fais des enfants, je ne stérilise que les païens ! Je suppose que Darby m’aimait bien parce que j’allais à son église. Plus tard il m’a dit que le gouvernement le payait 300 dollars pour chaque femme indienne qu’il stérilisait.” ~ Ed Martin de Waglisla devant le tribunal de l’IHRAAM à propos du Dr Darby, 1998~

Steve Sampson, un ancien de clan traditionnel Chemainus de l'Île de Vancouver, affirme avoir vu des échantillons des archives de stérilisation de Bella Bella lorsque lui et d'autres membres du mouvement "Red Power" ont occupé le bureau QG des Affaires Indiennes à Vancouver durant l'été 1973. Peut-être de manière non-incidentelle, ses deux propres fils ont été stérilisés par la suite.

"Ils ont pris mon fils aîné en 1975, alors qu'il n'avait que 4 ans. Les flics l'ont emmené à l'hôpital de Victoria et l'ont opéré de façon à ce qu'il ne puisse plus perpétrer notre lignée, nous sommes les leaders de notre peuple. Ils ont toujours essayé de nous détruire. Mon second fils fut stérilisé lorsqu'il eut 9 ans en 1981. Les deux fois, les gendarmes de la police montée les ont pris alors que j'étais absent. Ce furent les Dr Bowen-Roberts et Boaker qui ont supervisé les opérations. Ils étaient médecins aux affaires indiennes pour le gouvernement. Ils étaient bien copains avec la famille Harris sur notre réserve, les vendus qui ont été mis en place par la couronne comme "chefs" marionnettes il y a bien des années. J'ai aussi appris que nos médecins locaux à Duncan stérilisaient notre peuple. Les Dr Styles et Henderson, sur Ingram Street. Tout cela est de notoriété publique mais personne ne veut en parler."

Traditionnellement, toute personne aborigène peut-être ciblée pour stérilisation. Ces stérilisations se sont surtout produites dans des zones riches en ressources naturelles dans des terres toujours occupées par des Indiens.

[...] En Ontario, les femmes autochtones ont été régulièrement prises comme des sujets involontaires de tests cliniques pour essayer de nouvelles méthodes de contraception comme les IUD et dans le processus ont été stérilisées. Lynn Sharman, une employée de communauté aborigène a documenté ces expériences au cours des ans.

"L'objectif a toujours été que les femmes indiennes arrêtent de procréer. Dans les années 1950, les femmes Cree et Ojibway étaient enfermées dans l'hôpital psychiatrique de Lake Head et étaient saturées de médicaments et produits chimiques en tout genre à titre contraceptif. J'ai une liste de plus de 300 femmes qui sont mortes au cours de ces expériences médicales et dont les inhumations n'ont jamais été rapportées. Les Cree autour de Fort Albany ont trouvé un registre des décès avec les noms des femmes décédées "durant une opération chirurgicale" C'était quand ils avaient besoin de cobayes humains pour les IUD. Ils l'inséraient et observaient ce qu'il se passait, cherchant le meilleur moyen d'arrêter la procréation chez les sauvages. Tous les médecins avaient l'habitude de parler comme ça. Ils sont simplement plus discret aujourd'hui."

[...] De la bouche même du démon, celle du directeur du Programme étendu de vaccination pour l'OMS et un des grands architectes de la guerre du Vietnam, Robert MacNamara, lors d'un entretien accordé à la presse française en 1996 :

"On doit prendre des mesures draconiennes pour la réduction démographique contre la volonté de certaines populations. Réduire le taux de natalité s'est avéré quasiment impossible. On doit dès lors augmenter le taux de mortalité. Comment ? Par des moyens naturels : la famine et la maladie."

"Et ils emmenèrent le bébé dans la pièce de la chaudière. Ils y ont jeté ce petit bébé et l'ont brûlé vivant. Tout ce que vous pouviez entendre était ce petit cri étouffé..." ~ Irene Favel, survivante du pensionnat catholique de Muscoweagan dans la province du Saskatchewan, 1944-49, dans un entretien avec la chaîne de télévision canadienne CBC News le 3 juillet 2008 ~

"Lorsque j'étais en Senior B, les filles se retrouvaient enceintes [des viols], mais elles n'avaient jamais leurs enfants vous savez. Ils faisaient venir quelqu'un pour un avortement. C'était effrayant, nous

entendions la porte de l'incinérateur s'ouvrir et puis le gros clang de la fermeture et nous savions qu'ils se débarrassaient de preuve... On se demandait souvent combien d'enfants ont été jetés dans cet incinérateur.” ~ Eddy Jules, survivant du pensionnat catholique de Kamloops ~

[...] La mise en esclavage des enfants pour des travaux pénibles et comme possession sexuelle étaient des caractéristiques structurelles des pensionnats pour Indiens. Le trafic de jeunes enfants fournissait une source de jeunes corps pour les cercles d'abus sexuels et d'expérimentation médicale. Mais cela servait aussi un but génocidaire plus large en détruisant de manière permanente les liens familiaux et sociaux et en séparant les générations et les genres autochtones les uns des autres, ceci étant un but primordial de tout régime génocidaire. Cette désagrégation intergénérationnelle est une caractéristique structurelle clef des familles autochtones au Canada et une cause principale de la destruction courante des sociétés autochtones.

“Je n'ai pas reconnu mon frère Tom lorsque je l'ai revu, ce fut si long... Nous n'étions jamais autorisées à aller près des garçons ou dans leur dortoir, il était fermé de notre côté de toute façon. Une des filles ne pouvait pas supporter d'être séparée de son petit frère et elle essaya de s'infiltrer de nuit dans le dortoir des garçons. Elle fut découverte et fut condamnée au “gauntlet”... Les nonnes nous ont donné à toutes des ceintures de cuir et de lourds bâtons et nous avons dû la frapper alors qu'elle courait au milieu des deux lignes que nous avions formées. Elle ne pouvait même plus marcher après que nous en ayons eu fini avec elle.” ~ Nan Johnson, survivante de 7 ans dans le pensionnat catholique de l'île de Meares dans les années 1960 ~

Les conséquences sur le long terme de cette séparation intergénérationnelle induite ont été catastrophiques sur les familles autochtones. Abus physiques sur les enfants, violences conjugales, divorces, incestes sont 10 à 15 fois supérieurs chez les natifs que parmi les non-autochtones. L'épidémie continue de trafic juvénile dans les réserves, souvent aidé et encouragé par les chefs des conseils de bandes/tribus eux-mêmes financés par l'État, est une grande menace à la survie autochtone tout comme le sont également le trafic de drogue, les violences de gangs rivaux dans bien des réserves indiennes aujourd'hui. [...]

## **Transfert forcé d'enfants d'un groupe à un autre**

[...] Depuis l'automne 1948, l'action de transférer de force des enfants d'un groupe à un autre est considéré comme un acte de génocide et susceptible d'être poursuivi comme crime selon la loi internationale et pourtant jusqu'à 1996 au sein des pensionnats pour Indiens et jusqu'à aujourd'hui au travers du système gouvernemental d'adoption et des programmes d'agences “d'attention juvénile”, les actions génocidaires contre les enfants autochtones ont continué et continuent à se produire en toute impunité des mains du gouvernement, des Églises et des entreprises privées.

[...] Les Églises furent assistées dans leur plan de voler les nations indiennes de leurs enfants par la force. Les chefs de conseils eux-mêmes aidèrent à la saisie des enfants sous la garantie que leurs propres enfants ne le seraient pas et échapperaient aux pensionnats. Le chef Paul White de la bande de Nanaimo fut un tel collabo du système.

A leur arrivée dans les pensionnats, tous les enfants autochtones, quel que soit leur âge, étaient entièrement déshabillés, leurs cheveux rasés, ils étaient aspergés de produits toxiques comme le DDT et on leur donnait un uniforme de prisonnier standard portant un numéro. Ils ne pouvaient plus utiliser leur véritable nom mais devaient répondre au numéro. Dans bien des cas, un viol systématique était infligé à chaque enfant, spécifiquement ceux qui ne voulaient pas coopérer. Tout

enfant qui continuait à utiliser sa langue maternelle au lieu des langues coloniales était battu et torturé sans merci.

[...] Dans une mascarade de légalité pour couvrir l'enlèvement forcé de leurs enfants, tous les parents autochtones devaient signer un "formulaire de demande d'admission", qui donnait la tutelle légale des enfants aux directeurs/proviseurs des pensionnats, généralement des hommes du clergé. Ce formulaire néanmoins prouve la responsabilité légale ultime des Églises pour les crimes et les dégâts physiques et psychologiques causés dans les pensionnats.

Les conditions de vie dans les pensionnats ressemblaient bien plus à celles d'un camp de travail que de celles d'entités éducatives. Une lettre d'un assistant haut-fonctionnaire aux affaires indiennes en Colombie Britannique à Fort Fraser stipula que "le ministère considère que les garçons doivent être au travail 6 jours et demi par semaine", la lettre liste les différents travaux pénibles à faire : coupes d'arbres, élagages, travaux de ferme et de champs, construction etc... Pour les filles, le "but principal" de l'éducation était d'en faire des servantes ou des aides de cuisine.

*"Nous n'avions jamais le droit de rire. Nous n'avions pas le droit de lire, Nous n'avions pas de livres. Si nous étions prises à lire... Oulala !... Attention les yeux ! Nous n'étions pas permises de lire des bandes dessinées, rien. Tout ce que nous avions droit en classe étaient de longs et ennuyeux cours sur la vierge Marie dispensés par une vieille nonne stupide. Voilà tout. Nous n'avons jamais été éduquées en quoi que ce soit." ~Lillian Shirt, survivante du pensionnat catholique de Bluequills dans la province d'Alberta*

[...] Dans les années 1930, la Gendarmerie Royale du Canada (GRC, police montée) fut détachée par le Gouvernement Fédéral pour agir comme le bras policier des pensionnats et ses gendarmes traquaient et ramenaient les fugitifs ; mais tout citoyen pouvait être adjoint de faire la même chose et les directeurs des pensionnats engageaient souvent des vigiles privés "chasseurs d'esclaves", pour retrouver les enfants échappés.

Ces vigiles avaient tout pouvoir pour pénétrer dans toute maison, propriété et pouvaient saisir quiconque ou quoi que ce soit sans aucun mandat, puis accuser le ou la fugueuse de délinquance juvénile, ce qui permettait à tout enfant autochtone d'être criminalisé et jeté en prison comme un adulte, quel que soit son âge.

Lorsque des fugueurs étaient ramenés dans leur pensionnat, ils devaient faire face à une répression terrible et extrême, des punitions qui entraînaient parfois la mort. Au pensionnat Alberni de l'Église Unifiée du Canada, les enfants ramenés ainsi étaient routinièrement enfermés dans des pièces sombres et froides sans nourriture ni eau pendant des jours. S'ils survivaient, ils étaient déshabillés devant les autres enfants et battus pour l'exemple et en avertissement aux autres.

[...] Feue Virginia Baptiste de la nation Osoyoos s'est échappée plusieurs fois du pensionnat catholique pour Indiens de St. Eugène à Cranbrook. Chaque fois qu'elle fut rattrapée, elle fut battue jusqu'à la perte de connaissance par des nonnes tenant des broches en bois. Après sa troisième évasion à l'âge de 9 ans, elle fut torturée au moyen de "l'eau gelée" :

"Ces salopes de nonnes m'ont fait mettre debout dans de l'eau avec de la glace pendant des heures. J'ai perdu la sensation au niveau de mes pieds et de mes jambes, je n'en ai toujours pas récupéré. Après que je me sois évanouie, elles m'ont frappé jusqu'à ce que je me réveille, etc... Les dégâts occasionnés furent permanents, j'avais juste 9 ans à l'époque, j'en ai 58 aujourd'hui et je ne peux

jamais me réchauffer complètement. Je n'ai jamais été capable de marcher normalement depuis ces jours.”

[...] Un des aspects les plus torturants de l'incarcération de ces enfants dans les pensionnats pour Indiens fut le vicieux système du “**diviser pour mieux régner**” mis en place par les gérants des établissements. Les enfants étaient incités à rapporter les uns sur les autres, à se molester et à s'attaquer les uns les autres. Ceux qui informaient sur leurs codétenus recevaient plus de nourriture et moins de punitions.

“On les appelait la section garde-chiourme”, dit feu Delmar Johnny de la nation Cowichan dans un entretien avec des chercheurs en 2006 se rappelant de ses années passées au pensionnat catholique de Kuoer Island. “Ils étaient toujours mieux habillés que le reste d'entre nous. Ils faisaient partie du groupe des protégés. Personne d'autre ne l'était. Nous étions tous des proies à volonté pour les violeurs opérant dans le personnel du pensionnat. Les gardes-chiourme pouvait aussi choisir quiconque d'entre nous, raconter des salades à nos sujets juste quand le personnel voulait savoir qui planifie quoi.”

De manière générale, ces “gardes-chiourme” reçurent le plus souvent une meilleure éducation et acquirent un pouvoir politique dans la hiérarchie (coloniale) autochtone, devenant des officiels dans les conseils de bandes/tribus, qui continuent le plus souvent à terroriser leur propre peuple pour les mêmes maîtres blancs. [...]

## **Infliger des conditions faites pour causer une destruction à long terme**

[...] “*Si les pensionnats doivent continuer nous devons faire face au fait qu'un grand nombre d'élèves souffrira de la tuberculose... Bien qu'il soit vrai qu'ils meurent à un plus grand ratio après avoir été intégrés aux pensionnats, il en va de la sorte en maintenant le cap de la politique de ce ministère qui est dirigée vers la solution finale du problème indien.*” ~Lettre de l'adjoint au Superintendant aux Affaires Indienne Duncan Campbell Scott au Commandant D. McKay, inspecteur des pensionnats pour Indiens, Colombie Britannique le 7 Mars 1910~

Le génocide n'est jamais une série d'actes isolés mais la continuation d'un objectif établi, ce qui devient clairement évident au vu des conditions physiques générales dans lesquelles le groupe ciblé est contraint de vivre. Ces conditions sont le modèle pour la destruction éventuelle future de ce groupe particulier.

[...] Au cours de la recherche intensive qui a servi à préparer ce rapport / contre-rapport de la CVR, commencé dans les cercles de deuil et de cicatrization ainsi que les forums publics de la ville et de la région de Vancouver au printemps 1997, 1200 survivants des pensionnats de 7 provinces canadiennes furent interrogés. De toutes ces personnes, 358 donnèrent leur autorisation pour que leurs déclarations et témoignages soient rendus publics et cités.

Un sondage dans les déclarations publiques trouva cette communalité d'expérience en considérant les conditions que ces survivants ont enduré dans les pensionnats entre 1932 et 1981 dans 38 pensionnats pour Indiens différents gérés par les Églises catholique, anglicane et Unifiée du Canada :

- Nourriture rance et contaminée
- Habillement insuffisant
- Dortoirs non chauffés et non ventilés
- Mise en isolation permanente des familles, des amis et de toute source d'amour et d'affection
- Un environnement quotidien de violence indiscriminée, de racisme, de punitions non méritées distribuées de manière aléatoire et une mise sous stress permanente
- Exposition régulière, quotidienne avec des enfants malades et avec ceux souffrant de sévères gripes et de la tuberculose
- Pas d'attention médicale ni d'examens médicaux réguliers
- Pas de visites régulières d'agents du gouvernement ou d'assistants sociaux
- Abus et attaques physiques et sexuels permanents
- Décès réguliers de pensionnaires qui ne firent jamais l'objet d'une quelconque enquête
- Punitions régulières pour avoir parlé leur langue maternelle, punitions incluant des tortures extrêmes
- Travail forcé non rémunéré

Réfléchissant sur ces conditions monstrueuses, le survivant du pensionnat d'Edmonton, Sylvester Green a déclaré en Mars 2007 : “Nous ne pourrons jamais récupérer de ce qu'ils nous ont fait et de ce que nous nous faisons à nous-mêmes. Le pire est que nous avons passé tout cela à nos enfants : l'alcoolisme, les drogues, la violence, le viol. Toutes ces palabres de “cicatrisation et de réconciliation” ne sont que des paroles pour les blancs.”

En écho de la déclaration de Sylvester Green, Kevin Annett a observé au cours d'un témoignage qu'il donna au tribunal de l'IHRAAM, que la majorité des hommes et femmes autochtones qu'il avait rencontré dans les “cercles de cicatrisation” locaux sur Vancouver n'avaient jamais été incarcérés dans un des pensionnats, mais qu'ils et elles étaient la descendance des survivants des pensionnats et pourtant ils portaient les mêmes stigmates de disfonctionnement, d'addiction et de courte espérance de vie que leurs parents. Ce schéma se retrouve partout à travers le Canada.

La destruction de long terme établie parmi les autochtones du Canada par le moyen des brutalités endurées dans ces pensionnats est claire pour quiconque visite une réserve indienne ou les ghettos urbains indiens d'une pauvreté affligeante, dans lesquels les  $\frac{3}{4}$  des Indiens vivent : des conditions qui sont permanentes et intergénérationnelles. Même les études du gouvernement canadien confirment tout ceci.

[...] La loi sur les Indiens du Canada ou l'Indian Act, qui est toujours en vigueur, a traditionnellement été le moyen principal d'assurer la dépendance des Indiens. Sous cette loi, tous les Indiens vivant dans les “réserves” (NdT : donc non “assimilés”) sont les “pupilles légaux de la nation canadienne à perpétuité”, ce qui veut dire pour toujours, du moins aussi longtemps que dure la règle édictée par la “couronne” (NdT : City de Londres et sa banque d'Angleterre/Vatican). En tant que “pupilles”, les Indiens n'ont aucune identité légale ou auto-gouvernance, ils sont placés dans la même catégorie que les enfants ou les handicapés mentaux. Les Indiens de réserves ne peuvent même pas refuser un traitement médical ou élire leur propre conseil de bande de manière autonome. Les conseils de bandes dépendent de l'État Fédéral et peuvent être démantelés sur simple injonction du ministre des Affaires Indiennes.

De plus, les enfants résidant sur les réserves peuvent être saisis à volonté, qu'ils soient sur ou hors de leur réserve et ce sans aucun recours légal : un fait qui compte dans l'incroyable affaire que bien plus d'enfants autochtones se trouvent aujourd'hui dans des familles d'adoption blanches, que ne furent incarcérés dans les pensionnats pour Indiens (NdT : rappelez-vous que le chiffre conservateur avancé

est de l'ordre de 150 000 enfants indiens minimum ayant transité dans les pensionnats...) et ce avec les mêmes conséquences destructrices sur leur santé et leur identité culturelle.

Si le Canada faisait vraiment un gros effort pour sortir de ce passé génocidaire et de “ne jamais plus refaire cette erreur monumentale des pensionnats pour Indiens” (d'après le premier ministre Stephen Harper dans son adresse “d'excuses” de 2008), pourquoi donc le Canada maintint-il structurellement et légalement les Indiens dans des conditions de génocide à l'heure où nous écrivons ces lignes ? La vérité est que les actions de l'État canadien et des Églises sont aujourd'hui exactement les mêmes qu'elles ne l'étaient il y a un siècle en rapport avec la question indienne : des actions trompeuses, autogratifiantes et meurtrières.

## **Causer des dégâts corporels et mentaux**

Le système des pensionnats pour Indiens dans sa totalité fut un acte de violence dans la durée fait pour causer des dégâts corporels, mentaux et spirituels à ses pensionnaires.

**Note de Résistance 71 : Nous avons assez longuement débattu afin de décider si oui ou non nous allions traduire les quelques témoignages qui vont suivre. Nous remercions au passage le seul traducteur qui a accepté de traduire ces atrocités. Nous avons jugé qu'il est important que cela soit su. Cela a été rapporté en anglais, ce doit donc l'être en français.**

**Nous avertissons les lecteurs plus sensibles que ce qui va suivre est atroce, ignoble et que s'ils le désirent ils peuvent sauter ce passage et se reporter à la section “Contrôle expérimental de la pensée, MKUltra et les pensionnats pour Indiens” un peu plus bas.** Harry Lucas, un Indien de l'île de Vancouver, qui a subi les sévices du pensionnat catholique de Kuper Island alors qu'il était enfant, a été arrêté plusieurs fois pour indécence sur la voie publique et prostitution. Il a expliqué ceci lors de son entretien dans le documentaire de 2006 “*Unrepentant*”\*\*\* :

“Je ne savais pas pourquoi j'aimais m'habiller en femme et le faire comme si j'en étais une jusqu'à ce que je commence une psychothérapie et je me suis alors rappelé ce qu'il s'était passé là-bas sur Kuper Island... Les bonnes sœurs avaient l'habitude de m'habiller en fille et de me préparer pour les curés et m'enfonçant des manches de balais et de ventouses de chiottes dans le cul. Vous deviez vous prêter à ce rituel ou vous étiez sévèrement battus, souvent à mort. Je l'ai vu se produire à d'autres garçons auxquels elles avaient essayé de faire la même chose... Après la première fois, j'ai fait un blocage psychologique et me suis résigné. Maintenant je ne peux plus me regarder dans une glace.”

Ce type de traumatisme psychologique fut aussi sévère que le traumatisme physique et commença dès que les enfants furent enlevés par le clergé des écoles ou la GRC. D'après Larry Lavoie, un ancien de la nation Cree d'Alberta,

“J'avais juste 8 ans, cela était donc en 1959. Ils m'ont arraché des bras de ma mère et m'ont enfermé dans un camion silo à grain, parqué là-dedans avec plein d'autres petits garçons. Nous avons été véhiculés à plus de 150 km vers l'école de la réserve d'Ermineskin dans ce réservoir poussiéreux et suffoquant, à la fin du voyage quelques garçons étaient déjà morts. Mais ce ne fut pas le pire. La première fois que j'ai pleuré pour revoir ma mère une bonne sœur m'a frappé et a attaché du fil de pêche à mon pénis. Elle le resserrait toujours plus fort dès que je pleurais. La sœur Denise, tel était son nom. Elle adorait cogner nos têtes contre les piliers en ciment des bâtiments. Mon cousin Jackie



est mort de cette façon-là. Il est devenu d'abord barjot. La nonne m'a dit après la mort de Jackie 'Si je le pouvais, je ferais ça à chacun d'entre vous sales petites merdes puantes de sauvages...'

D'après les "registres de punitions" de l'Église qui furent fournis par des avocats gouvernementaux durant le premier procès en 1996, des tortures de routine étaient utilisées sur des enfants aussi jeunes que 4 ans, par le personnel et le clergé dans tous les pensionnats dénommés pensionnats pour Indiens.

Sur ces preuves, le juge Donald Brenner de la cour suprême de la province de Colombie Britannique fit la remarque suivante : "Les pensionnats pour Indiens faisaient partie d'un système de torture institutionnalisée et de pédophilie." (De son rendu de jugement du 6 Juin 1998)

Les preuves d'archives démontrent que ces tortures de routine qui furent utilisées par toutes les Églises gérant les pensionnats pour Indiens et leurs enfants pensionnaires, incluaient les actes [de barbarie] suivant :

- Rasage des têtes avec des rasoirs émoussés
- Passages à tabac avec des "poings américains"
- Passages à tabac avec des lanières de cuir lourd ou des pièces de métal
- Fouettage
- Viols par des individuels ou en bande organisée
- Confinement dans des endroits étroits, froids et sombres durant des jours sans boire ni manger
- Forcer les pensionnaires à réingurgiter de la nourriture rance ou vomie
- Malnutrition volontaire
- Chocs électriques à la tête
- Chocs électriques sur les gencives et parties génitales
- Forcer les pensionnaires à jeter vivant leur animal familier (souris) dans des chaudières ou feux continus
- Arrachage de dents et soins dentaires (plombages) sans anesthésie
- Enfonçage d'aiguilles ou de petits clous de cordonnier sous les ongles ou au travers de la langue, des mains ou des membres
- Forcer les pensionnaires à se tenir debout, nus, dans la neige
- Utilisation de menottes et de carcans, exposition publique dans l'école
- Soumettre les pensionnaires des jours durant aux intempéries
- Forcer des pensionnaires à regarder d'autres se faire violer, battre, torturer et tuer
- Forcer des pensionnaires à commettre de tels actes sur d'autres pensionnaires
- Forcer les pensionnaires à enterrer les morts dans des fosses communes secrètes.

Ces tortures infligées ne l'étaient pas de manière aléatoire mais faisait partie d'un programme calculé et prescrit et furent aussi prévalentes dans les années 1960 qu'elles le furent dans les années 1930.

**Par exemple un Juin 1998, deux survivants des pensionnats à des époques différentes du même pensionnat d'Alberni, Harriett Nahanee et Dennis Tallio, ont tous deux décrit dans leurs témoignages lors des auditions de l'IHRAAM, avoir eu leurs dents arrachées sans anesthésie par les dentistes de l'école et ce à trente ans d'intervalle. Une employée du pensionnat, Marion MacFarlane, a confirmé en 1998 que les dentistes locaux de Port Alberni "avaient reçu l'option de couper dans les coûts chirurgicaux en n'utilisant pas de novocaïne lorsqu'ils arrachaient ou plombaient des dents d'élèves".**

[...] Des chaises électriques furent utilisées dans les caves du pensionnat de l'Église Unifiée du Canada de Port Alberni ainsi qu'à Albany en Ontario au pensionnat catholique Ste Anne afin de punir des pensionnaires et aussi pour "amuser des dignitaires en visite", pour citer un article entretien du journal du "Globe and Mail" du 21 Octobre 1996. Deux victimes survivantes de Ste Anne ont décrit leur tourment. Voici ce qu'ils déclarèrent dans leur entretien avec le quotidien du Globe and Mail :

"Ils y mettaient les enfants s'ils jugeaient leurs actions mauvaises. Les nonnes l'utilisaient comme une arme. J'y suis passée en plusieurs occasions. Elles attachaient mes bras sur les accoudoirs métalliques et ça vous électrisait à travers tout votre système." ~ Mary Anne Nakogee-Davis, torturée en 1963~

"J'avais 6 ans. Rien de volontaire là-dedans... Une fois que le machin était en marche, je pouvais sentir le courant électrique passer à travers moi... Vos jambes tressautaient de partout et tout le monde dans la pièce riait." ~Edmund Metatawabin, torturé dans la même école en 1953 ~

Pour que les mêmes tortures dentaires et électriques fussent infligées aux enfants à des décennies d'intervalle, ceci indique une véritable standardisation de la méthode et des politiques en regard de la discipline et des punitions et apparemment, la distraction de quelques blancs et non pas des traitements infligés par quelques sadiques de manière sporadique et isolée. C'était la norme au sein des pensionnats pour Indiens de torturer les pensionnaires, parfois jusqu'à la mort.

**Là encore, il y a un objectif derrière ces assauts permanents sur des enfants : celui non seulement de briser psychologiquement les enfants pour en faire des "esclaves" bien obéissants, mais aussi d'identifier et de mouler ceux d'entre eux qui un jour, agiraient de manière "assimilée", en laquais politique du gouvernement et des intérêts entrepreneuriaux en charge.**

**Transformer des enfants autochtones en "ceux n'appartenant plus à un groupe original", d'après le dictionnaire Webster's, impliquait et demandait un sérieux programme de conditionnement et de lavage de cerveau dont la terreur et le traumatisme furent des agents permanents et sans relâche.** En ce sens, les pensionnats pour Indiens ne furent pas seulement des centres d'extermination, mais aussi des camps de rééducation strictement contrôlés afin de séparer la "lie de l'ivraie", ceux qui étaient "irrécupérables" et ceux qui étaient "sauvegardables" afin de former, de formater ces derniers en de futures marionnettes (néo)coloniales.

## **Contrôle expérimental de la pensée, MKUltra et les pensionnats pour Indiens**

Les thérapeutes qui ont traité les survivants des pensionnats pour Indiens ont de longue date fait remarquer la prévalence des caractéristiques du "Syndrome de Stockholm" parmi beaucoup de leurs patients, syndrome identifié comme la tendance pour ceux et celles qui ont souffert des plus extrêmes tortures et privations de libertés dans les pensionnats (et ailleurs), de toujours s'identifier et même de défendre le système tout en évitant de devoir confronter leurs tortionnaires. Cette tendance est partie intégrante d'une plus grande pathologie délibérément engendrée par l'Église et l'État dans ces écoles, spécifiquement après la seconde guerre mondiale, lorsque des scientifiques militaires essaierent vers ces facilités isolées et sécurisées qu'étaient les pensionnats pour Indiens afin de pouvoir exploiter les parfaits jeunes cobayes humains qui y étaient internés.

[...] Après 1952, le programme MKUltra (Ndt : Mind Kontrol Ultra) demandait une telle jeune population de cobayes préparés pour la recherche extensive sur le contrôle de l'esprit et de la pensée et sur le comment façonner une obéissance sans faille chez les populations civile et militaire. Pour ses cobayes humains, l'agence (CIA) se reposa lourdement sur les populations captives trouvées dans les prisons, les asiles et les pensionnats pour Indiens (Ndt : tant au Canada qu'aux États-Unis).

Il y a deux cas bien documentés de cette recherche militaire impliquant des enfants indiens, dont celui de "Sara Hunter" ainsi que celui des scientifiques médicaux formés par les nazis au pensionnat catholique de Kuper Island avant et après la seconde guerre mondiale. L'histoire de Sara Hunter est expliquée de manière séparée dans un livre éponyme mentionné dans notre bibliographie. Ce livre est un remarquable témoignage sur la profondeur de l'infiltration des milieux médicaux canadiens par les nazis ainsi que des milieux militaires et politiques dans les années 1950 et 1960. Néanmoins pour notre objectif présent, le cas de Kuper Island est plus important.

En 1932, la responsabilité du pensionnat catholique pour Indiens de Kuper Island sur la Côte Ouest canadienne fut donnée à l'ordre de Montfort, une secte catholique germano-hollandaise ayant des liens très étroits avec les mouvements fascistes européens. En janvier 1939, les Montfort amenèrent à Kuper Island un groupe d'environ "une douzaine de médecins parlant allemand", d'après le témoignage de Dennis Charlie qui a survécu à ce qui va être narré maintenant.

"Ils nous prirent par lot de 25 enfants, garçons et filles", se rappelle Dennis lors d'un entretien en juin 2005 sur sa réserve indienne de Penelakut près de la ville de Duncan en Colombie Britannique.

"J'avais 10 ans à l'époque. Il y avait des garçons dans notre groupe qui étaient bien plus jeunes. Ils nous ont amené dans une infirmerie et nous ont alignés de façon à ce que les Allemands puissent nous examiner. Les médecins allemands ne venaient pas d'ici, ils avaient besoin de traducteurs pour poser les questions... Puis ils nous ont injectés dans la poitrine. Deux aiguilles, chacune près de chaque tétou. On a commencé à tomber de suite. Cela nous a rendu malade, on a eu des vertiges, certains d'entre nous ont perdu connaissance... Deux d'entre nous sont devenus si malades qu'ils en sont morts peu de temps après. L'un d'eux était mon ami Sandy Mitchell. Ils l'ont emmené dans un hôpital de Vancouver et l'ont étudié avant qu'il ne meure. Un autre garçon m'a dit avoir vu Sandy à l'hôpital avec lui : il était tout gonflé et il suppurait de partout. Ils nous ont dit qu'il était mort d'une pneumonie."

Peu de temps après cet incident, trois garçons qui avaient été injectés s'enfuirent du pensionnat et la police locale fut mise au courant des expériences médicales qui s'y tenaient. De manière inhabituelle, la police refusa de renvoyer les garçons au pensionnat et une semaine plus tard, tous les frères de la secte Montfort démissionnèrent et furent remplacés par des oblats. Les médecins allemands disparurent jusqu'en 1947, lorsque certains d'entre eux réapparurent. Arnold Sylvester, qui était un des enfants qui furent injectés dans le groupe originel, reconnut un des médecins qui vivait dans la ville de Duncan ; mais la sécurité renforcée autour du Kuper Island a empêché toute enquête.

Bien que nous n'entrerons pas dans les détails de l'affaire Sara Hunter, il est important néanmoins de noter qu'un des enfants qui fut tué au cours d'expériences médicales sur cobayes humains sur la base aérienne militaire de Calgary lorsque Sara Hunter fut détenue là-bas entre 1956 et 1958, avait pour nom Sandy Mitchell : le même nom que le garçon de Kuper Island qui fut supposé être décédé dans "un hôpital de Vancouver". D'après Sara, parmi les cobayes humains torturés et tués par le

médecin chef de la base de Calgary “il y avait beaucoup d’enfants indiens locaux et certains avaient été amenés de la Côte Ouest de quelques pensionnat catholiques de là-bas.” **Le nom officiel du médecin sur la base était Commandant Bob Armstrong et il portait un tatouage SS : 091374 SS.**

La vaste majorité de ce travail de recherche médicale secrète utilisant des enfants autochtones fut coordonnée par le comité canadien de recherche pour la défense au travers de deux de ses laboratoires : le National Defense Medical Center (NDMC) d’Ottawa et le Defense and Civil Institute of Environmental Medicine (DCEM) de Toronto. Les deux endroits étaient supervisés par le Dr. Roger Lafortune de l’Université McGill de Montréal, qui travailla sur le projet “Paperclip” de la CIA après la seconde guerre mondiale et qui vit un bon nombre de scientifiques et de chercheurs nazis être exfiltrés et introduits au Canada (NdT : soit pour y rester, soit temporairement avant d’être placés aux États - Unis ou en Amérique du Sud).

La propre fille adoptive du Dr Lafortune, une autochtone nommée Renée Lafortune, fut utilisée dans des expériences dans les deux laboratoires lorsqu’elle était petite fille. Dans un entretien ayant eu lieu à Victoria, Vancouver Island au printemps 2006, Renée décrit :

“Je faisais originellement partie d’un groupe d’enfants de l’Arctique occidental qui furent transportés par avion militaire sur le pensionnat catholique pour indiens de Shubenacadie en 1962. On nous avait étiquetés comme “malades” mais aucune d’entre nous ne l’était. De là ils nous ont emmené dans des couvents catholiques où les enfants furent affamés et tués en permanence, comme au couvent St Michel près de Newcastle au Nouveau Brunswick. Il y a toujours une grande tombe là-bas de tous les enfants qui y sont morts après avoir été enfermés en isolation sans nourriture et sans eau. C’était une des expériences bizarre. Puis je fus envoyée au NMDC d’Ottawa où j’ai rencontré mon père adoptif Roger. On m’a donné beaucoup de médicaments là-bas, je fus utilisée comme cobaye humain. Ils m’ont inséré toute sorte de système de contrôle de fécondité alors même que je n’avais que 8 ans à l’époque. J’ai rencontré au NDMC des scientifiques allemands dont un médecin SS. Ils travaillaient tous pour la Royal Canadian Air Force (RCAF). Je les ai vus tuer des enfants dans des chambres de décompression et aussi durant des tests d’immersion en eau froide (très froide). Ils devaient avoir dans les 65 ans. Plus tard dans ma vie, je n’ai pas pu laisser cela passer et j’ai conduit mes propres recherches lorsque je faisais mes études d’anthropologie à Toronto. Je suis alors tombée sur beaucoup de preuves venant des archives de Roger, qu’un énorme programme de stérilisation des Inuits et des femmes autochtones de la Côte Ouest avait été mis en place juste après la seconde guerre mondiale. C’était quelque chose de piloté par l’armée, mais l’Église catholique y était lourdement impliquée au travers de son ordre allemand des Montfort. Ma faculté n’a pas voulu approuver ma thèse et j’ai été mise sur liste noire dans le monde universitaire après cette recherche.

Ah oui, au fait, j’ai été récemment en contact avec un groupe d’alumni (anciens) élèves du pensionnat de Shubenacadie. De la classe libérée en 1971 de deux cents enfants, il n’y en a plus que deux de vivants...” ~ de l’entretien réalisé le 16 Avril 2006 ~

Une autre survivante de ces expériences est Bea Maguire. A maintenant plus de 80 ans, Bea fut utilisée comme cobaye humain dans les expériences de contrôle de l’esprit ayant eu lieu à l’Université McGill de Montréal ;

(NdT : voir à ce sujet l’excellent livre de la Canadienne Naomi Klein “La thérapie du choc” où un chapitre entier y est consacré)<sup>3</sup>

Et dirigées par le collègue dans le crime contre l’humanité du Dr Lafortune, le Dr Ewen Cameron.

Dans les années 1940, alors qu'elle n'était encore qu'une enfant, Bea fut enlevée de son école catholique et transportée à l'Institut Neurologique de Montréal (INM) où elle fut emprisonnée jusqu'à l'adolescence.

D'après Bea, comme de nombreux enfants, elle fut utilisée sexuellement et expérimentalement par le plus éminent neurologue canadien de l'époque et le très loué "humanitaire", le Dr Wilder Penfield.

Des mots de Bea : "Penfield avait deux types de cages pour ses expériences : une cage avant des enfants blancs et une autre pour les Indiens. Ceux-ci provenaient des réserves et pensionnats pour Indiens locaux. Ils ne faisaient jamais long feu, j'ai vu de mes yeux Penfield étrangler de ses mains un des jeunes Indiens sur la table d'opération alors que celui-ci résistait toujours.

Mais mon père avait été dans l'armée et il était membre de quelque chose qu'ils appelaient "le Club", alors Penfield y allait plus doucement avec moi". (Note : "Le Club" est le nom de code d'un réseau sataniste suspecté fonctionnant au sein de l'élite anglo-canadienne de Montréal)

Penfield essayait d'effacer et de contrôler la mémoire et la pensée. Il fut un pionnier de la chirurgie du cerveau et fut connecté au financement de la CIA allant vers le programme de développement MKUltra. Il nous a tout fait : chocs électriques, chirurgie, crises induites de manière médicamenteuse.

Ce genre de chose se produisait constamment à l'INM, il y a même eu des procès comme celui des orphelins Du Plessis, mais tout cela n'allait nulle part. Ceci était très lourdement protégé et financé par le gouvernement depuis au moins les années 1940. La propre petite fille de Penfield, Wendy, m'en parlait assez ouvertement, parce qu'elle en fit part aussi. Elle m'a dit que son grand-père lui disait qu'elle faisait un grand sacrifice pour le monde libre, ou des imbécilités de ce style." (Entretien de mars 2013).

**Le 2 Octobre 1998, peu de temps après les auditions du tribunal de l'IHRAAM, Kevin Annett a reçu un coup de téléphone anonyme d'un homme affirmant être un retraité de la fonction publique canadienne. Le coup de téléphone provenait d'un numéro non listé. À un moment donné, la conversation enregistrée explique :**

- Correspondant Anonyme (CA) : *Vous ne faites juste que de gratter la surface des choses, mais il y a bien plus de personnes concernées.*
- Kevin Annett (KA) : *Concernés par quoi exactement ?*
- CA : *Vous avez eu quelques personnes de Kuper Island à votre chose... (Incompréhensible) peuvent pas les laisser parler au sujet de la connexion allemande.*
- KA : *Quelle connexion ?*
- CA : *... Toute l'affaire, euh... l'accord tacite, avec les Américains et les Églises. Elles fournissaient les enfants, la force publique nous les amenait...*
- KA : *Par force publique vous voulez dire la GRC ?*

- CA : *Ouais, correct. Kuper Island était isolé et parfait. Beaucoup de l'argent du ministère de la défense y allait et à Calgary aussi, le truc du Lincoln Park que vous avez mentionné, c'était pile poil dessus.*
- KA : *Avec Sara Hunter ?*
- CA : *Correct. Tout cela provenait originellement du Pentagone. Comment fabriquer le parfait petit soldat obéissant au doigt et à l'œil. Les Allemands avaient commencé la recherche avant et pendant la guerre, nous l'avons perfectionné. Les Églises étaient coopératives dès le départ. L'accord avait été passées, qu'elles nous fourniraient un quota d'enfants chaque année et nous les délivraient...*
- KA : *Parlez-vous des enfants des pensionnats pour Indiens pour bien clarifier les choses ?*
- CA : *Correct. Cela s'est produit durant des années, au moins entre 1946 jusqu'aux années 1970, et aussi, peut-être avant, les catholiques avaient leur propre truc à eux, mais beaucoup de tout ça est secret défense... (Incompréhensible)... connu de beaucoup de personnes. Mais il n'y aura jamais de reconnaissance officielle, jamais de la vie. C'est pour ça que nous n'avons jamais parlé. Ce que je dis c'est seulement pour vous, compris ?*
- KA : *Ok*
- CA : *... De dieu, personne ne vous croirait de toute façon...*

Ces pensionnats pour Indiens ne furent qu'un aspect d'un énorme crime contre l'humanité, impliquant une ingénierie sociale, où la violence et la terreur furent utilisées afin de façonner une classe d'esclave permanente de "leaders" aborigènes complètement subjuguée et obéissante et une majorité de gens traumatisés, appauvris : les deux aspects de la société autochtone à travers le Canada qui est vraiment le modèle pour une corporatocratie globalisée future. Les pensionnats pour Indiens furent un laboratoire dans lequel ce Nouvel Ordre Mondial a été façonné.

**Le génocide perdure et maintenant il nous affecte toutes et tous.**

## **Destruction du mode de vie indigène, des cultures et des âmes**

[...] *“Lorsque les gendarmes de la police montée sont venus et ont délibérément abattu plus de 30 000 de nos chiens de traîneaux dans les années 1960, ils ont détruit notre mode de vie nomade en tant que peuple chasseur. Tous nos hommes ont commencé à boire. En même pas une génération, notre peuple s'est effondré. Après ça, tout le monde s'est mis à la sécu. Nous avons perdu notre raison de vivre.” ~ Alice Joamie de la nation Iqaluit, parlant devant la commission indépendante pour la vérité Qikiqtani de la nation Inuit en juin 2008 ~*

**“Vous voulez vraiment savoir ce qui a tué mes amis dans les pensionnats ? Il sont morts de chagrin.”**  
~ Virginia Baptiste, survivante du pensionnat catholique St Eugène, Cranbrook ~

Le génocide arrache l'identité même du peuple ciblé en l'expulsant de ses terres et de ses traditions qui forment la pierre angulaire et son moyen de survie. Depuis le début au XVI<sup>ème</sup> siècle, l'holocauste canadien des Indiens a ciblé exactement cet objectif et cela n'a jamais cessé. La mise hors-la-loi des

fêtes redistributives du Potlach sur la Côte Ouest en 1885 et la même année le Canada colonial établit sa jonction de chemin de fer Est-Ouest, fut peut-être le plus bel exemple, le plus évident de cette intention. Mais le déracinement du mode de vie impliqua aussi la destruction et l'extermination du moyen de subsistance des Indiens des plaines : le bison, qui était la source principale de matières premières vitales des deux côtés de la frontière, également l'interdiction de la pêche au saumon sur la Côte Ouest ainsi que la prohibition des pratiques shamaniques ancestrales ; le tout agrémenté de l'élimination brutale des langues autochtones fut un coup majeur contre la confiance et le bien-être des populations indigènes.

L'assaut continue aujourd'hui. Des plus de 50 langues aborigènes toujours utilisées au Canada en 2015, seulement 3 demeureront vivantes vers le milieu de ce siècle et comme sous la loi canadienne, aucun fond public alloué aux réserves indiennes ne peut être utilisé pour créer de l'emploi à long terme ou des pratiques économiques alternatives, l'extermination graduelle de tout peuple traditionnel vivant toujours sur sa terre semble virtuellement garantie.

Aujourd'hui et de manière encore plus ouverte, la GRC et les intérêts entrepreneuriaux [des entreprises transnationales] mènent une guerre toute aussi ouverte contre les nations et bandes d'Indiens vivant toujours sur leurs terres traditionnelles. Le cartel de l'uranium CAMECO, qui a de très étroites relations avec l'armée américaine et les deux partis politiques "libéral" et "conservateur", a déplacé et empoisonné des milliers et des milliers d'Indiens du Nord, comme ce fut fait pour les Black Hills (Collines Noires) du Sud-Dakota, contre la nation Lakota. Sur la Côte Ouest, où les "chefs" notoirement collabos comme Ed John ont signé et abandonné de larges portions de terres autochtones ancestrales à des conglomérats de l'eau et de l'exploitation minière à la fois américains et chinois, depuis ce ne sont pas seulement des femmes indigènes qui disparaissent, mais des villages entiers...

Il ne fait aucun doute que c'est à cause de la sévérité de cette escalade génocidaire, que le Canada est allé au-delà de toute attente depuis 2008 pour créer l'apparence de la "cicatrisation et de la réconciliation" et d'obtenir une "nouvelle donne" avec le peuple aborigène : des affirmations et gesticulations, qui comme les annonces de réforme du Vatican, ne changent absolument rien dans la pratique. Ignorant de leur propre histoire et de leur propre société, la vaste majorité des Euro-Canadiens acceptent cette position sans critique aucune.

Mais une véritable appréciation de l'histoire canadienne est le meilleur antidote à l'ignorance et à la complicité : quelque chose qui devrait pousser les gens de bonne conscience à commencer à enseigner ces faits dans les salles de classe canadiennes. Car même un coup d'œil des plus rapides à cette histoire dissimulée révèle la nature délibérée et continue du génocide canadien et ce par exemple par le simple fait du comment le régime alimentaire de chaque pensionnat pour Indiens fut établi pour amener la maladie, la mort et la destruction à long terme.

"L'impérialisme alimentaire" au sein des pensionnats pour Indiens fut examiné par le tribunal de l'IHRAAM en juin 1998. Après que la plupart des témoins qui prirent la parole lors des débats du tribunal décrivent n'avoir jamais été nourris régulièrement alors qu'ils étaient dans les pensionnats et qu'ils ont de ce fait développé de graves problèmes de santé à l'époque ou plus tard dans leur vie comme par exemple des problèmes de diabète, quelques-uns de juges de l'IHRAAM se concentrèrent sur l'affaire de base du pourquoi les enfants ne recevaient pas de nourriture ni de soins médicaux de manière si routinière et si délibérée.

Le dernier jour des sessions du tribunal, il fut demandé à la survivante du pensionnat de la mission catholique Ste Marie en Colombie Britannique, Sharon Blakeborough, où elle fut incarcérée entre 1961 et 1969 pourquoi elle, et ses co-pensionnaires ne furent pas nourris adéquatement, Blakeborough répondit :

“Pour faire bref, ils nous voulaient morts. Pourquoi nous affameraient-ils autrement pour nous donner ensuite de la nourriture pourrie et du gruau rempli d’asticots tandis que le personnel blanc et les prêtres du pensionnat mangeaient du steak et des œufs ? J’essayais toujours d’être de corvée de poubelles pour pouvoir récupérer ce qu’ils jetaient. Je n’avais que 5 ans à l’époque. J’ai du diabète maintenant et je n’ai que 41 ans. Ceci est la norme dans mon peuple.”

[...] Ce schéma était établi non seulement à de claires fins génocidaires mais aussi à cause de la nature même des pensionnats pour Indiens en tant qu’opérations générant beaucoup d’argent pour toutes les Églises impliquées. Originellement, beaucoup de ces pensionnats se situaient près ou sur des ressources de valeurs de la terre et sur la terre native elle-même, ceci incluait de riches zones de pêche, des dépôts miniers ou de vastes pâturages tous désirés par les colons blancs.

Par exemple, une lettre datée de Mai 1919 en provenance du chef bureaucrate des Affaires Indiennes Duncan Campbell Scott et destinée au membre du parlement local de Port Alberni révèle que le pensionnat de Port Alberni fut délibérément relocalisé afin de permettre un accès à la terre locale pour les colons blancs, terres qu’ils convoitaient grandement pour l’exploiter et s’y établir.

En plus de cette énorme saisie de terre et de ressources, les proviseurs/directeurs des pensionnats faisaient de l’argent en louant les pensionnaires pour du travail d’esclave aux fermiers locaux en retour de pots-de-vin et ils trafiquaient les petites filles et petits garçons dans les cercles pédophiles locaux des riches colons blancs. De plus, les membres du personnel étaient supposés cacher les décès des enfants de leurs pensionnats afin de maximiser les subventions gouvernementales qui leur étaient allouées et réévaluées chaque année, ces subventions étaient calculées en rapport du nombre de pensionnaires de l’école.

Ce n’est donc pas du tout surprenant que toutes les Églises se défendirent bec et ongles contre la fermeture de ces “vaches à lait” qu’étaient les pensionnats, spécifiquement lorsque le gouvernement essayait de le faire et de prendre en charge leur business durant les années 1930, puis de nouveau au début des années 1960. Dans une lettre colérique enflammée datant de 1948, un officiel de haut niveau de l’Église Unifiée du Canada menace de purement fermer le pensionnat si Ottawa réduit sa part de subvention.

Tout en profitant grassement du travail d’esclave des enfants à leur charge, les Églises arrondirent également les angles financiers en simplement affamant bon nombre d’enfant jusqu’à la mort. Une pratique qui était aussi nécessaire afin d’effondrer les systèmes immunitaires des enfants pour permettre une hécatombe avec la tuberculose comme ce dut décrire auparavant. La guerre bactériologique et la famine furent les deux armes principales responsables du plus de morts dans ces camps de la mort que furent les pensionnats pour Indiens.

Avec Sharon Blakborough, les témoins survivants comme Sylvester Green, Ricky Lavallée, Peter Yellowquill, William Combes et Harry Wilson décrivent comment ils obtinrent leur pitance alimentaire seulement en faisant les poubelles la nuit dans ces pensionnats gérés par les Églises catholique, anglicane et Unifiée du Canada. Le fait que leurs pensionnats étaient situés à des milliers



de kilomètres les uns des autres en Colombie Britannique, en Alberta et dans le Manitoba, révèle la nature systémique de ces conditions de famine délibérée.

**D'après William Combes :**

*“Si je n’avais pas réussi à voler de la nourriture dans les poubelles la nuit et à ramener des poubelles pour d’autres enfants, les plus petits d’entre nous n’auraient jamais passé la première année d’internement. Les nonnes décidaient de qui allait manger et qui ne mangerait pas, puis elles blâmaient les enfants qu’elles affamaient en disant qu’ils ne s’étaient pas bien comportés et qu’ils ne méritaient pas de manger. J’ai vu beaucoup de gamins dépérir et mourir de cette façon à Kamloops.”*

*Peter Yellowquill déclare : “Au pensionnat Brandon de l’Église Unifiée du Canada, c’était juste une journée ordinaire que de voir les plus forts des enfants manger et les plus faibles être affamés et mourir. On nous montait délibérément les uns contre les autres de cette façon-là, nous devions nous battre pour des restes de nourriture qu’on nous jetait comme à des chiens. Le révérend et ses sbires mangeaient du steak et nous mangions ce qu’on pouvait chaparder lorsqu’il n’y avait plus de bouillie aux asticots. Ceci était fait à des enfants de 5 ans.”*

L’extension même de cet assassinat institutionnalisé força à la fois l’Église et l’État à entourer de plus en plus leurs crimes d’un halo d’objectif béatifiant tout en routinièrement enterrant à la fois la vérité et les nombreux cadavres. Cette culture du grand mensonge a généré un énorme mythe au sujet des pensionnats pour Indiens comme “partant d’une bonne attention à la base, mais qui a dégénéré à cause de quelques brebis galeuses” : un mensonge qui continue à être le narratif officiel au sujet de ces pensionnats au Canada.

Quelle que soit la façon dont ceci fut fait, l’objectif sous-jacent de ces camps a toujours été de déraciner et d’exterminer tous les vestiges de la vie traditionnelle indigène et de sa pensée en assassinant la moitié de la prochaine génération d’Indiens et en traumatisant le reste à rentrer dans la conformité coloniale.

La totalité du système canadien des pensionnats pour Indiens a de ce fait compté comme un génocide délibéré qui n’a jamais cessé d’exister depuis le départ, se manifestant alors et maintenant des mêmes énormes mensonges et subterfuges qui tuent alors qu’ils clament guérir.

### ***Seconde partie : Camouflage, contrôle et subterfuge***

“Comme ceci était la propriété de et la gestion de l’Église, une attention particulière fut apportée pour éviter une enquête trop approfondie.” ~ Gerald Barry, agent des Affaires Indiennes à propos d’un incendie et de la mort d’enfants autochtones dans le pensionnat Ahousaht de l’Église Unifiée, le 3 février 1940

“La politique du ministère est de ne pas interférer avec le travail de quelque église que ce soit sur une réserve indienne...” Frank Pedley, assistant superintendant des Affaires Indiennes le 21 janvier 1904

“Personne ne veut poursuivre en justice les Églises ni les voir en banqueroute.” ~ Murray Sinclair, président de la Commission Vérité & Réconciliation le 8 Octobre 2012 ~

“La Commission Vérité et Réconciliation ne doit pas tenir des auditions formelles, ni agir en tant qu’enquête publique, ni procéder à un processus judiciaire formel ; elle ne devra pas posséder de pouvoir de contrainte à audition, ni de mandater une quelconque participation à aucune de ses activités ou événements... Elle ne devra pas établir de conclusions ou de recommandations en regard du mauvais comportement de quelque personne ou sur les possibles activités ou responsabilités criminelles de quelque personne ou organisation que ce soit... Elle ne devra pas citer nominalement les personnes dans aucune de ses activités, de ses déclarations publiques, rapports ou recommandations, ou utiliser quelque information personnelle ou déclarations faites qui identifient une personne... Les commissaires siégeant ne devront pas noter ni archiver les noms des personnes identifiées.” ~ De la seconde section “Etablissement, pouvoirs, devoirs et procédures de la commission”, Commission Vérité et Réconciliation, Ottawa, 2008

Le camouflage actif du génocide canadien a toujours fonctionné la main dans la main avec le crime lui-même.

[...] Bref, à l’aube du XX<sup>ème</sup> siècle et du système de pensionnats pour Indiens, les hauts-fonctionnaires du ministère des Affaires Indiennes du Canada ordonnèrent le camouflage des taux de mortalité parmi les résidents des pensionnats en les censurant de tous les rapports administratifs après 1903. Après cette date, aucun décompte officiel des décès dans les pensionnats ne peut refléter de manière précise la mortalité réelle parmi les enfants autochtones, cela n’en était pas non plus l’intention. Et pourtant aujourd’hui, la CVR s’est fiée de manière tout à fait erronée sur de tels comptes falsifiés et blanchis comme sa seule “preuve” d’un pourcentage insignifiant de l’ordre de 1% de décès dans les pensionnats!

Ce schéma de fonctionnaires alimentant les écrans de fumée sur les conditions de vie et d’existence dans les pensionnats est demeuré constant durant toute la vie du système, spécifiquement après que ces conditions furent menacées de divulgation par d’honnêtes fonctionnaires et médecins. Un exemple classique de ceci fut la suppression par le gouvernement canadien du rapport à charge du Dr Peter Bryce en 1909 et de sa précipitation en dehors du service public, après que Bryce eut découvert que la tuberculose était routinièrement et délibérément répandue parmi les pensionnaires en bonne santé. De manière générale, la structure interne même du système de pensionnats pour Indiens était cadencée de telle façon que cela permettait le maintien du secret institutionnel et un camouflage facile de quoi que ce soit qui pouvait se dérouler en son sein.

Aussi tard que dans les années 1970, les directeurs/proviseurs des pensionnats maintenaient le contrôle absolu non seulement sur les enfants pensionnaires incarcérés, mais ils avaient aussi pleins pouvoirs sur le personnel engagé dans la procédure ; ils avaient le pouvoir de censurer leurs correspondances et de contrôler leurs coups de téléphones, ils pouvaient les licencier sans cause valable, sans justification et sans verser les salaires. La structure de contrôle pyramidale, très militaire avait été construite dès le départ pour pouvoir maintenir un contrôle sur l’information dans et hors des pensionnats dans la plus pure tradition de tout système agissant de manière malévolente et qui anticipe au mieux toutes les “fuites” potentielles possibles.

L’efficacité d’un tel contrôle fut démontrée par le comment les crimes commis au sein de ces institutions furent masqués complètement au public canadien, à l’attention publique y compris à la plupart des membres chevronnés des gouvernements successifs.

[...] Quoi qu'il en soit, on doit se rappeler que le véritable maquillage de cette massive extermination institutionnalisée des Indiens s'est déroulée au travers d'une mentalité et d'une pratique du "deux poids, deux mesures", commune dans tout système génocidaire et à laquelle adhéraient tous les employés des pensionnats s'ils tenaient à leur boulot.

Le Dr C. Pitts, un inspecteur médical des pensionnats autochtones de la province de Colombie Britannique, a décrit ce système du deux poids, deux mesures dans une lettre du 22 Octobre 1935 et adressée à l'agent des Affaires Indiennes R. H. Moore, il écrivit ceci : "... Si je devais appliquer les standards sanitaires scolaires des enfants blancs aux enfants indigènes, je devrais alors renvoyer 90% d'entre eux et il n'y aurait plus d'écoles."

Ces standards sanitaires des plus bas pour les enfants indiens ont permis un énorme taux de maladie et de décès parmi eux, taux qui fut considéré comme "acceptable" par le gouvernement et les Églises et qui fut quoi qu'il en soit camouflé, ceci étant une partie de la normalisation d'un génocide qui le rend invisible à ceux qui le perpétue.

Ainsi, ce même Dr Pitts fut aussi impliqué dans le maquillage de la mort de quatre garçons du pensionnat catholique de Lejac à peine un an après qu'il eut écrit sa lettre des "deux standards d'application" : une affaire qui continue au travers des décennies.

La meilleure justice que nous puissions rendre à cette affaire, et pour les quatre garçons décédés, est de reproduire cet article qui a été publié à travers le Canada en Juin 2015 : "Why Canada is still lying about how four Indian boys died ? A Post-Mortem study of how a crime is carried on" ("Pourquoi le Canada ment-il toujours au sujet du comment les gamins indiens sont morts? Une étude post-mortem sur la méthodologie d'un crime")

## **Un héritage de mensonges**

Les archives des pensionnats pour Indiens abondent en fragments de preuve pour valider un mensonge habituel et systémique afin de masquer la véritable ampleur de la criminalité et du nombre de décès au sein de ce système concentrationnaire. Les archives des pensionnats furent non seulement détruites de manière continue, mais aussi censurées, spécifiquement lors de décès d'enfants. [...]

## **Camouflage continu**

La continuité du camouflage de la réalité criminelle des pensionnats pour Indiens par l'Église et l'État à travers les générations, est dûment révélée non seulement par l'affaire du pensionnat de Lejac, mais aussi par un grand nombre de témoignages de survivants.

Kenny Quatell de la nation Kwakiutl de l'île de Vancouver est un survivant d'expériences médicales faites sur sa personne à l'hôpital pour Indiens de Nanaimo géré par l'Église Unifiée du Canada durant les années 1960. En 2005, il décrivit le secret permanent entourant ce qui lui fut fait alors qu'il était enfant.

"Ils ont dit à ma mère que j'étais mort au cours d'une opération alors que j'avais 5 ans. Puis ils m'ont emmené et incarcéré à l'hôpital de Nanaimo où ils m'ont gardé pendant des années et ont fait toute sorte d'expériences sur moi. Ils se sont assuré que je ne puisse pas avoir d'enfants. On m'a donné des

drogues et des médicaments qui me rendaient tout le temps malade et me faisaient perdre connaissance. Puis ils m'ont maintenu je ne sais combien de temps dans une pièce complètement noire (note : tests d'isolation sensorielle). Je me rappelle de ces fils que j'avais sur la tête, ils me faisaient porter un genre de chapeau métallique et ils me donnaient des chocs électriques et je perdais connaissance et ça recommençait. J'ai toujours ces convulsions dans la tête de temps en temps. Finalement, alors que j'étais devenu un adolescent, ils m'ont laissé sortir, je ne sais pas pourquoi. Je pense qu'ils en avaient fini avec moi. Ils m'ont juste largué dans une rue de Nanaimo et je suis demeuré sans logis pendant longtemps, un clochard. Mais un jour un membre de ma famille m'a remarqué et m'a ramené à la maison, la plupart des membres de ma famille étaient morts.

Pendant des années j'ai suivi une thérapie pour mes problèmes à Campbell River, mais le psychologue qui me traite ne me dit jamais rien. A chaque fois que je demande à voir mon dossier médical il me dit non, je ne peux pas vous le montrer parce que c'est classifié secret défense. Un jour je lui ai dit que j'allais aller voir un autre médecin, il a ri et m'a dit, si vous essayez ça, vous serez arrêté. Il me répétait sans cesse la même chose : mon cas était un cas classifié top secret."

Harry Wilson, qui découvrit le cadavre d'une petite fille au pensionnat de Port Alberni de l'Église unifiée en 1967, fut incarcéré au même hôpital pour Indiens de Nanaimo pendant plus d'un an après qu'il eut rapporté sa découverte au directeur du pensionnat John Andrews. Il fut soumis à un traitement par électrochocs pour lui faire oublier. Des années plus tard en 1998, lorsque qu'Harry a essayé de parler de l'incident lors d'un forum se tenant à Port Alberni, deux autochtones financés par le gouvernement le menacèrent de mort s'il parlait.

Irene Starr a discuté de la cache de restes d'enfants humains dans un pensionnat anglican de l'île de Vancouver, durant un entretien avec le tribunal de l'IHRAAM en juin 1998. Dans sa déclaration elle a dit : "J'ai vu des rangées de petits squelettes derrière les murs du pensionnat d'Alert Bay lorsqu'ils ont démolit le bâtiment en 1970. Pourquoi auraient-ils enterré ces enfants derrière les murs s'ils ne voulaient pas cacher quelque chose."

De telles histoires abondent dans les centaines de témoignages recueillis de la bouche même de survivants de ces pensionnats et qui constituent ce rapport. Ce camouflage de la vérité a continué sans relâche jusqu'à la fermeture du dernier des pensionnats en 1996 et même au cours du processus de règlement légal des réparations gouvernant les survivants des pensionnats.

**Par exemple dans une lettre datée de mars 2008 à un de ses clients survivant du pensionnat catholique Christie, Trudy Smith, par l'avocat de Victoria en CB Scott Hall, celui-ci stipulait : "...En signant cette lettre d'acceptation vous exonérez le Canada et l'Église de toute responsabilité pour votre douleur et votre souffrance qui vous ont été causées par le comportement de leurs employés ou agents alors que vous étiez au pensionnat... Ceci est final et veut dire que vous ne pouvez plus déposer une quelconque plainte dans le futur contre le Canada ni contre l'Église..."**

L'absolution légale des coupables de leur crime est une partie structurelle du programme de "compensations" (financières) pour les survivants des pensionnats de la part du gouvernement canadien ainsi que toute autre forme de camouflage de ce crime. Cette farce a été accompagnée par toujours plus d'écrans de fumée et de malversations de la part des avocats, incluant même les avocats des survivants. L'avocat de deux des survivants, Harry Wilson et Dennis Tallio, David Patterson, a refusé d'inclure dans leurs témoignages au tribunal toute mention des enfants morts que tous deux découvrirent sur les lieux mêmes du pensionnat d'Alberni.

**D’après Kevin Annett, qui a questionné Patterson plus tard :**

“Il était vraiment sur la défensive et a même menacé de poursuivre en justice Harry et Dennis s’ils continuaient de faire pression sur lui pour inclure leur déclaration complète en ce qui concerne la découverte des cadavres. Finalement, je l’ai appelé à son bureau à l’automne 1997 et lui ai directement demandé pourquoi il ne voulait pas adhérer aux désirs de ses clients. Patterson a éludé la question pendant un moment puis il a finalement explosé de colère et a dit : ‘écoutez, je ne suis pas seulement un avocat ! Je suis aussi un officier de la Cour et il y a certaines choses que je n’ai pas le droit de soulever!’“

De manière certaine, aucun des milliers de procès intentés éventuellement contre le gouvernement du Canada et contre les Églises catholique, anglicane et unifiée ne le furent pour meurtres ou autres actes criminels dans les pensionnats pour Indiens, confinant systématiquement le litige dans le domaine des dommages et intérêts pour “abus physiques et sexuels” ou pour “négligence”. En deux occasions en 1999 et en 2002, des cours suprêmes provinciales refusèrent explicitement le droit aux plaignants autochtones de poursuivre en justice le Canada et la Couronne d’Angleterre pour génocide, affirmant qu’une telle accusation était “ultra vires” et au-delà de la compétence juridique de leurs tribunaux.

Le camouflage institutionnalisé s’étend aux médias canadiens. Un exemple édifiant fut cette manchette du journal quotidien du Globe & Mail en date du 24 Avril 2007 qui confirmait un ratio de 50% de mortalité dans les pensionnats pour Indiens : “Les autochtones moururent en très grand nombre alors qu’Ottawa ignorait les avertissements”. Mais après que le gouvernement canadien eut finalisé son blanchiment du génocide par la CVR en 2015, le même titre eut les mots “en grand nombre” enlevés et il y est dit aujourd’hui dans sa version éditée en ligne : “aucun doute pour confirmer l’affirmation officielle de la CVR d’à peine 1% de décès dans les pensionnats pour Indiens” !

Un tel camouflage s’étend également à la police. Un rapport complet entièrement séparé de celui-ci pourrait être écrit au sujet de la très longue histoire du maquillage et de l’obstruction de la justice pratiqués par la Gendarmerie Royale du Canada (NdT : GRC, Gendarmerie Royale du Canada ou police montée, équivalent canadien du FBI américain) en tant que branche policière du système des pensionnats autochtones. Mais quelques exemples récents vont éclairer ceci.

Après le premier reportage médiatique d’un témoin oculaire d’un meurtre dans un pensionnat dans le quotidien du Vancouver Sun en décembre 1995, un porte-parole de la GRC a déclaré publiquement : “si des meurtres se sont produits dans ces écoles, ceci appartient définitivement à notre mandat juridique de mener l’enquête” ~ Sergent Paul Willms de la division “E”, GRC, Vancouver ~ Mais trois mois plus tard, après que plus de rapports de témoignages sur des meurtres firent surface et de la formation d’une “équipe spéciale” de la GRC pour les pensionnats, le successeur du Sergent Willms, le constable Gerry Peters a dit : “Nous n’avons jamais eu de mandat juridique pour enquêter sur de supposés meurtres dans les pensionnats.”

En plusieurs occasions à la même période, des officiels de la GRC incluant Willms et Peters, refusèrent d’enquêter sur des rapports de meurtres amenés par des témoins oculaires d’assassinats au pensionnat Alberni tout en mentant publiquement, disant que “rien n’avait transpiré” concernant ces meurtres. Les deux gendarmes ont aussi personnellement menacé Kevin Annett et l’ont prévenu des “conséquences” s’il persistait à faire des déclarations aux médias au sujet des meurtres d’enfants dans les pensionnats pour Indiens.

Le premier meurtre qui eut un témoin oculaire, celui de Maisie Shaw, tuée par le proviseur du pensionnat Alfred Caldwell, comme vu par Harriett Nanahee, déclencha l'émission d'un certificat de décès falsifié pour Maisie Shaw par le gouvernement de la Colombie Britannique dans les archives provinciales. Après avoir déclaré à Kevin Annett le 12 décembre 1995 qu'il n'y avait pas de certificat de décès pour Maisie Shaw où que ce soit dans le registre provincial, l'archiviste Brian Young contacta Kevin Annett deux semaines plus tard, après que le quotidien du Vancouver Sun eut publié un article narrant le meurtre de Maisie, et il lui notifia qu'un certificat de décès au nom de Maisie Shaw existait maintenant.

Young affirma que le document "avait disparu" après avoir été incorporé au système archival "seulement récemment", alors même qu'il était daté 50 ans plus tôt : le 26 décembre 1946. Le document contient une information erronée et hautement suspicieuse.

[...] Ce système est évident au plus haut niveau de l'État et de l'Église et au sein de l'institution responsable principalement du génocide des pensionnats pour Indiens, au Vatican, une politique appelée "**Crimen Sollicitationis**", qui a été donnée comme un "modèle de mensonge et de camouflage". [NdJBL : en complément de lecture sur ce sujet très précisément dans mon blog <https://jbl1960blog.wordpress.com/?s=crimen+sollicitationnis>]

**Crimen** a pris effet en tant que politique de gouvernance sur tout le clergé catholique romain depuis 1929 et sur l'ensemble des catholiques depuis 1962. C'est une lettre encyclique, qui ne fut révélée qu'en Août 2003 par le journal de Londres "The Observer", obtenu au travers d'un contact avec les archives de la librairie du Vatican où elle était archivée. Crimen impose un serment de "secret perpétuel" sur toutes les victimes de viols d'enfants par des prêtres et les noms des violeurs sous peine d'excommunication. L'encyclique interdit également de rapporter le crime à la police empêchant ainsi les violeurs d'être traduits devant un tribunal civil. Grâce à la lettre Crimen Sollicitationis, tout le clergé catholique, perpétreur principal de ce crime, est automatiquement protégé de manière institutionnalisée pour tout acte de viol ou de violences, abus sur des enfants. Crimen personnifie une énorme conspiration criminelle à l'échelle mondiale.

Le pape actuel François 1<sup>er</sup>, Jorge Bergoglio, malgré sa rhétorique de la "réforme", a réaffirmé la politique établie par la lettre Crimen à des évêques italiens et américains ainsi que dans des déclarations pontificales. Le propre rôle de Bergoglio dans le trafic d'enfants durant les "sales guerres" en Argentine alors qu'il était archevêque de Buenos Aires, lui donne sans aucun doute un intérêt particulier à continuer la politique établie par Crimen, politique du secret, du silence et du maquillage des crimes.

Bref, depuis 1929 et sans aucun doute avant cela, chaque prêtre catholique dans le monde et dans les deux tiers des pensionnats pour Indiens du Canada, savait qu'il pouvait violenter, molester et violer des enfants en toute impunité et qu'il ne ferait face à aucune punition, inculpation judiciaire ou réprimande. Cette encyclique couverte par la loi canonique, camouflage officiel, était une sorte de feu vert pour les pédophiles de migrer dans ce qui était déjà un système isolé et non dûment contrôlé : les pensionnats pour Indiens, sachant que chaque membre du clergé et membre du personnel étaient obligés de garder le silence.

Il est de ce fait très significatif que la même année de l'adoption de l'encyclique Crimen par le Vatican en 1929, le gouvernement canadien ait rendu le gardiennage officiel des pensionnats pour Indiens et des enfants incarcérés aux proviseurs/principaux essentiellement catholiques de ces institutions.

Ainsi, une fois que le secret officiel et l'impunité furent garantis par l'Église, le gouvernement pouvait lui donner en toute sécurité le contrôle absolu des enfants Indiens qu'eux et leurs missionnaires préalables avaient toujours recherchés.

Considérant l'influence considérable et prépondérante du catholicisme apostolique et romain dans le service public et le gouvernement du Canada, cette collusion entre le gouvernement canadien et le système de pensionnats autochtones essentiellement géré par l'Église catholique n'est pas vraiment surprenante. Cette influence fit en sorte que le modèle jésuite original des pensionnats, le soi-disant "système Durieu", fut copié par le gouvernement et les autres églises en charge.

Cette influence s'est aussi produite du monopole traditionnel du Vatican sur la société du Québec et son bloc électoral stratégique qui a assuré par exemple, que chaque premier ministre depuis 1968, sauf un, a été catholique, et ce bien que le statut minoritaire des catholiques dans la société canadienne soit notoire.

[...] Il n'y a pas de système judiciaire indépendant ou d'agence de contrôle chien de garde au Canada, il n'y a pas de "contre-pouvoir" structurel et de reconnaissance de responsabilité, du moins de manière formelle pour les citoyens d'une république constitutionnelle. Le vieux système colonial de la gouvernance d'une personne est personnalisé au Canada par le "chef d'état" officiel, le Gouverneur Général du Canada qui est nommé(e) par la couronne d'Angleterre et aussi par le fait que le premier juge de la cour suprême du Canada est aussi un membre du cercle très fermé du pouvoir exécutif connu sous le nom de "Privy Council" (NdT : qui ne rend compte qu'au monarque britannique, depuis 1958, la reine Elizabeth II d'Angleterre, ceci est mis en place pour tout pays du Commonwealth)

[...] La coopération appliquée à tous les niveaux de la société canadienne envers ce crime et sa mise à l'écart est ultimement une réflexion d'un corps politique dont l'absolutisme néo-féodal et l'irresponsabilité permettent la fraude et le crime de devenir un principe opératoire.

Ce malaise de grand silence endémique à travers le Canada est peut-être le mieux résumé dans une excellente remarque que fit un directeur de programmation d'une chaîne de télévision sur Vancouver Island et qui annula un entretien avec Kevin Annett avec cette remarque : "Le programme est diffusé à différents moments de la journée et le contenu de ce qu'a à dire Kevin pourrait perturber et être assez gênant. Nous demandons que vous considériez quelqu'un d'autre pour l'entretien." ~15 février 2015~

[...] "Les soi-disant mauvais traitements et les tortures de nos centres de détention, des histoires qui ont été diffusées par les gens et plus tard par des prisonniers libérés, ne furent pas, comme le pensent certains, infligés de manière méthodique, mais furent des excès commis par des gardiens de prison, leurs adjoints et quelques hommes qui exprimèrent des violences sur leurs détenus. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour que la vie de nos détenus avec nous soit la plus vivable et humaine possible..." ~ Rudolf Hess, commandant SS du camp d'Auschwitz à son procès en 1945 ~

"Les abus faits à nos pensionnaires dans les écoles indiennes étaient pratiquement toujours bénins par nature et généralement commis de manière aléatoire. Ils ne furent pas le résultat d'une politique délibérée mais il s'agissait plutôt de cas isolés de certains individus." ~ Brian Thorpe, secrétaire de la branche de l'Église Unifiée du Canada pour la Colombie Britannique le 3 Mars 1996 ~

La criminalité institutionnalisée n'est que rarement si jamais considérée comme un crime par ses participants, qui voient leur système comme quelque chose de bénin et de nécessaire et rationalisent leur implication au moyen d'un langage, d'une sémantique spéciaux faits pour légitimer et normaliser ce système. Les missionnaires "sauvent" les sauvages, qui sont alors "civilisés" ou "assimilés" plutôt qu'exterminés. Les détenus de camps de la mort sont "relocalisés" ou "traités", les soldats ennemis sont "pacifiés", pas tués et les victimes d'un génocide sont "abusées".

Tout système d'oppression a besoin d'une telle sémantique, d'un tel langage à double sens ainsi que le narratif trompeur qui va avec afin de le justifier et de s'assurer la loyauté continue de ses membres. Nulle part ailleurs ceci ne fut prouvé plus véridique qu'avec l'effort européen de subordonner le monde dans sa chrétienté ou son empire universel chrétien, par lequel l'humanité entière devait être sous la coupe de la papauté romaine ou périr. Le génocide canadien est une expression de cet objectif impérialiste, qui fut pensé et exprimé depuis le départ comme une entreprise essentiellement religieuse, avec son propre langage théologique incorporé et sa logique implacable. Il fut simplement implicitement compris qu'aucune personne indigène traditionnelle ou nation ne devaient être autorisés à survivre en dehors de la chrétienté et de sa nation "blanche".

Chaque nation conquérante a appliqué cet impératif de manière différente. Pour les missionnaires catholiques du début, ayant leurs yeux sur un bénéfice rapide, "convertir le sauvage" voulait dire "tout ce qui était requis pour la foi et le commerce des fourrures", pour citer le chef des jésuites Jean de Brebeuf. Pour le plus tardif Dominion of Canada (colonie) avec son halo de bienveillance anglo-saxonne, les Indiens devaient être "canadanisés ou christianisés", pour citer l'objectif déclaré de l'Église Unifiée du Canada créée par le gouvernement en 1925.

Quel que soit l'approche faite du génocide ou les termes employés, le but était ultimement identique, à savoir en terminologie moderne, "d'assimiler" tout Indien qui survivrait la conquête dans le corps politique de la chrétienté. Toutes les approches partagèrent le même narratif trompeur qui dépeignait le génocide comme une quête sacrée et un acte de charité profonde envers des êtres inférieurs.

Le remarquable aspect du langage du génocide normatif est que le double sens au sein de ses propres mots, non seulement cache l'intention meurtrière, assassine et la nature même du crime, mais il convainc aussi les membres de la nation génocidaire qu'un tel crime ne s'est jamais produit. Trois très bons exemples de ce phénomène peuvent être trouvés dans l'utilisation continuellement trompeuse par les médias canadiens, par l'Église et l'État, des termes "abus", "réconciliation" et "excuse" dans le sillage des atrocités commises dans les pensionnats pour Indiens. En réalité, ce trio de termes est très vite devenu une muraille contre la possibilité que la vérité puisse pénétrer dans le discours "officiel" entourant le crime. Leur nomenclature trompeuse est apparue au tout début de ce discours sur les pensionnats lorsqu'en 1990, le "chef" financé par l'État Fédéral Phil Fontaine du gouvernement créé par l'Assemblée des Premières Nations (APN) se référa dans les médias à ses propres "abus" subis dans un pensionnat du Manitoba. Après cette déclaration mise en scène, le mot "abus" est devenu le terme opératoire et accepté pour couvrir toute la malveillance et les crimes ayant eu lieu dans les pensionnats pour Indiens, même lorsque ces malveillances incluaient la torture, le meurtre et clairement de graves crimes contre l'humanité.

"Cette utilisation de ce mot creux 'abus' fut délibérée et partie d'une stratégie légale du gouvernement du Canada pour contenir le litige légal inévitable qui allait venir des victimes et le circonscrire dans le système légal des 'dommages et intérêts' résultant de négligences plutôt que de les voir couverts par des tribunaux en tant qu'actes criminels ; ainsi tout ce qui s'était produit



pouvait passer pour des ‘abus’ ayant occasionné des ‘dommages’ qui pouvaient être financièrement “compensés” comme on pourrait le faire d’un carreau cassé. Cette supercherie fut créée pour protéger les Églises et le gouvernement de toute conséquence légale de leurs actions criminelles. Contrôlez le langage et vous contrôlez le résultat.”

[...] Ce contrôle des dégâts, sponsorisé par le gouvernement, devint de plus en plus évident lorsque le second terme de la trilogie de diversion, “réconciliation”, apparût très rapidement sur les talons de la déclaration de Phil Fontaine. Avant même que des détails des crimes ayant eu lieu dans les pensionnats pour Indiens à travers le Canada ne soient divulgués, les politiciens et les journalistes/éditorialistes du Canada commencèrent à répéter inlassablement le même mantra, appelant pour un “processus de cicatrisation et de réconciliation”. Les deux termes devinrent très rapidement synonymes dans tout discours sur les pensionnats pour Indiens, même si en pratique ils furent assez antagonistes.

Des mots de Delmar Johnny qui mena un mouvement de survivants du pensionnat catholique de Kuper Island : “Vous ne pouviez pas parler de votre expérience dans le pensionnat sans entendre ce mot de “réconciliation” à tout bout de champ, de votre médecin, des flics, des journaux. Vous ne pouvez pas cicatriser sans être réconciliés, ceci fut le mantra matraqué depuis le départ. Cela n’a jamais eu aucun sens pour moi. Comment suis-je supposé me réconcilier avec les gens qui ont détruit ma vie et celle de mon frère ?”

Le sens du mot “réconciliation” est en fait l’opposé exact de sa compréhension d’usage, de la compréhension classique du mot qui voudrait être : “la fin d’un désaccord et le retour à des relations amicales” (Dictionnaire Oxford, 2002). Même une telle compréhension de ce mot est absurde lorsqu’il s’applique à la conquête des Indiens par les Européens (chrétiens) ; le génocide ne fut jamais une “sorte de désaccord”, et rien n’a jamais été spécialement “amical” dans les relations générales entre les autochtones du continent et les blancs.

En réalité, le mot “réconciliation” est dérivé du mot latin “reconcilia” qui veut dire rétablir la domination et le contrôle d’un dirigeant sur ses sujets. C’est un terme qui implique la résignation et la défaite devant l’inévitabilité d’une conquête comme dans l’expression “être réconcilié avec son destin”.

Par exemple, l’inquisition pontificale employait souvent le terme pour décrire les peines imposées aux “hérétiques” et autres ennemis de l’Église romaine. D’après l’historien médiéviste Henry Charles Lea, une archive d’un tribunal pontifical espagnol de 1549 décrit comment trois hommes furent accusés de luthérianisme et furent “réconciliés avec l’Église au travers de la perte de propriétés”. D’autres dissidents religieux “furent soumis à la réconciliation pour judaïsme et envoyés aux galères comme esclaves.”

Le catholicisme hérita de la compréhension et de la pratique de la “réconciliation” de son corps parental, l’empire romain. Au 1<sup>er</sup> siècle c’était une pratique de l’empereur que de parader les chefs ennemis capturés, ceux qui s’étaient rebellés contre Rome ou refusaient la domination, sur le Forum, puis de les avoir à genoux suppliant l’empereur de leur pardonner. Les leaders rebelles étaient ensuite étranglés de manière rituelle dans une cérémonie publique complexe connue sous le nom de “reconcilia”. Les archives impériales romaines font constamment référence à cet “acte de réconciliation”.

Compris sous cette lumière, la “réconciliation” entre le Canada colonial blanc et ses victimes autochtones devient bien plus clair ; non pas comme un acte de reconnaissance mutuelle amical, mais bel et bien comme la réaffirmation de l’autorité canadienne et de la domination sur les Indiens qui ont osé accuser et poursuivre en justice leurs bourreaux de l’Église et de l’État. Le simple fait que personne jusqu’ici n’a été conduit devant les tribunaux au Canada pour la mort de quiconque des plus de 50000 enfants indiens assassinés dans les pensionnats, prouve que ces morts ne sont absolument pas considérées comme un crime. Le véritable crime est de révéler ce qu’il s’est vraiment passé et une telle rébellion se doit d’être “réconciliée” au travers de l’humiliation publique et l’admission par les rebelles de leur tort et non pas celui des dirigeants.

Ceci est en fait ce qu’il s’est produit au Canada au cours de ce processus entier entourant l’exposition du crime des pensionnats pour Indiens et des litiges subséquents, des “compensations” et de “l’excuse” : les survivants des pensionnats ont été publiquement humiliés et resoumis en tant que sujets de la couronne tout en absolvant légalement leurs bourreaux par écrit de toute malveillance en échange de quelques dollars et d’une tape amicale sur la tête.

En ignorant et méprisant de manière ouverte la loi canadienne et internationale au travers de cet autopardon de crimes prouvés et en établissant les termes des réparations et de l’auto-indemnisation, le gouvernement canadien a imposé son propre “reconcilia” à ses peuples sujets sous le déguisement familial de la bienveillance.

En tant que partie intégrante de ce processus de la réimposition de l’autorité du Canada sur le peuple aborigène, le gouvernement s’est justifié au travers d’une “excuse” aux survivants des pensionnats pour Indiens au parlement d’Ottawa le 8 Juillet 2008. Une fois de plus, ce mot a un double sens, une signification contradictoire : il est à la fois une expression de regret et de défense des actions de quelqu’un.

Une classique “apologia” était une clarification d’un travail universitaire, de recherche ou d’une idée ; ou au tribunal, d’un argument légal. En droit, une déclaration “d’excuse” est une partie d’un accord, d’une résolution légale où “celui qui s’excuse” est libéré de toutes obligations envers la tierce partie blessée par l’expression de ses excuses. En réalité, le premier ministre Harper disait publiquement à chaque survivant des pensionnats : “Il est très infortuné que vous ayez eu à souffrir mais nous avons une justification de ce que nous avons fait, nous ne sommes pas en tort et l’affaire est donc par la présente officiellement résolue.”

En acceptant les excuses de Harper “au nom” des survivants des pensionnats consultés, lesquels ils n’ont du reste jamais consulté pour ce faire, les chefs de l’APN et autres Indiens subordonnés ont donc fait cet ancien processus et rituel de la “reconcilia” en montrant que les nations autochtones avaient une fois de plus accepté la suprématie et la souveraineté de la Couronne et du droit canadien, tout comme dans le processus de “traité” géré par le gouvernement où la “couronne” est reconnue comme la véritable propriétaire de la terre.

Ultimement, sans même considérer les mesures “d’excuses” récentes faites par leur propre gouvernement, les Canadiens, comme tous les citoyens d’un régime génocidaire, ont déjà été élevés et conditionnés par une définition soigneusement modifiée du crime désigné [le génocide] afin de le normaliser et de prévenir toute action légale contre les institutions responsables. Cette modification s’est produite de manière délibérée aux Nations-Unies et fut mise en œuvre par les diplomates américains et canadiens, de concert, en 1946, avant l’adoption de la version finale de la Convention sur le Génocide de 1947.

En effet, cette reconceptualisation historique du génocide à la fois en notion de droit, mais aussi dans la conscience populaire, a été un facteur clé pour créer la culture actuelle de génocide normalisé au Canada; une culture qui a permis le camouflage et la continuation de ce crime contre l'humanité.

## **Redéfinir le génocide : le verre correcteur ultime**

***“Par génocide nous voulons dire la destruction d’une nation ou d’un groupe ethnique.”***

~Raphael Lemkin, 1944~

***“Génocide veut dire n’importe lequel de ces actes avec l’intention de détruire... un groupe national, ethnique, racial ou religieux.”*** ~ Convention sur le Crime de génocide de l’ONU, 1948 ~

Un réfugié juif polonais, Raphael Lemkin, a perdu plus de 50 membres de sa famille dans les camps de la mort nazis pendant la seconde guerre mondiale. Après s’être enfui aux États-Unis en 1943, Lemkin, un juriste, aida à la composition de la déclaration de Nuremberg et dans les conventions pour les droits de l’Homme de l’après seconde guerre mondiale, incluant la souvent citée mais peu souvent appliquée Convention des Nations-Unies sur le Crime de Génocide (1948).

Lemkin a une vue très large du crime. Dans son livre de 1944, “La règle de l’axe en Europe occupée”, il écrivit : “De manière générale, le génocide ne veut pas nécessairement dire la destruction immédiate d’une nation, sauf quand c’est fait par l’assassinat de masse de tous ses membres. C’est plutôt une tentative de signifier un plan coordonné de différentes actions visant à la destruction des fondations essentielles de la vie de groupes nationaux avec pour objectif d’annihiler les groupes eux-mêmes.”

Pour Lemkin tout ce que fait un groupe conquérant à un groupe conquis et qui essaie de provoquer son éventuelle chute est génocide, incluant l’interdiction de leurs langues, la perturbation de leurs schémas familiaux normaux ou en plaçant les enfants du groupe conquis dans les foyers d’autres de façon à ce que ces enfants oublient qui ils sont vraiment.

Bien évidemment, cette façon large de voir le crime créa d’énormes problèmes potentiels pour les nations qui conquièrent l’Allemagne nazie, incluant le Canada et les États-Unis, qui pendant des siècles, avaient aussi pratiqué l’éradication systémique contre les nations indigènes à travers leur propre sous-continent de l’Amérique du Nord. Donc, de manière très peu surprenante, la compréhension très large de Lemkin du génocide ne survivra pas la réalité politique de l’après-guerre. Grâce aux pressions émises par les diplomates canadiens et américains à l’ONU, le génocide fut fondamentalement redéfini de deux façons :

1. Il ne s’attachait plus seulement aux actions mais à l’intention
2. Il signifiait primordialement l’assassinat physique d’un peuple.

Cette nouvelle compréhension du génocide ne mît plus l’accent sur ces aspects du crime qui pourraient mener à la mise en accusation de gouvernements occidentaux et leurs associés des Églises, ceci incluant ce qu’il se produisait toujours avec les pensionnats autochtones au Canada et aux États-Unis, mais aussi en Australie, en Afrique du Sud et en Nouvelle-Zélande, ainsi que dans de nombreux autres états (**NdT** : dont Israël par exemple dès 1947-48 et le début de la Nakba en Palestine...).

Les efforts vieux de plusieurs siècles de chaque gouvernement européen et Nord-américain et leurs Églises chrétiennes d'éliminer le langage des peuples autochtones, leur identité et leur idée de nation, leur souveraineté, tombaient très clairement sous le coup de la définition de Lemkin pour le génocide.

[...] Parce que ce crime émergeait de la fabrique philosophique et religieuse de la culture européenne, et commençait plus spécifiquement avec la montée de l'empire chrétien (Ndt : le *dominorum christianorum* des Bulles Pontificales du XV<sup>ème</sup> siècle...) ou chrétienté dès le 4<sup>ème</sup> siècle, de fait la culture "occidentale" dans son entièreté était mise en accusation par la compréhension de Lemkin du génocide.

Pour citer l'écrivain Richard Rubenstein : "La culture qui a rendu les camps de la mort nazis possibles ne fut pas seulement indigène à l'Occident, mais fut un résultat de sa tradition religieuse fondamentale qui insiste sur la division dichotomique de l'humanité entre les élus et les non-élus." "La tradition religieuse" à laquelle se réfère Rubenstein a émergé d'une culture gréco-judéo-chrétienne qui mettait sur le même plan la foi religieuse de quelqu'un avec la conquête et la destruction des autres peuples. Ses deux racines principales sont dans la bible hébraïque et dans la philosophie grecque, qui furent toutes deux fondamentales à la formation de l'Église catholique romaine et de la culture qu'elle engendra et qui finit par former à terme les Nations-Unies.

Lemkin avait originellement défini le génocide comme tout acte causant l'éventuelle destruction d'un peuple, incluant les efforts d'éradiquer le langage, la culture, la nationalité d'un peuple, aussi bien que de le déplacer de sa terre natale, une définition qui s'appliquerait très facilement au traitement Nord-américain des peuples autochtones. Armé de cette large vision, Lemkin écrivit un "brouillon de déclaration" initial en Octobre 1946 et gagna le soutien du Conseil Économique et social de l'ONU de la part de Cuba, de l'Inde et du Panama.

[...] Quelque part entre octobre 1946 et le 11 décembre de la même année, une nouvelle version de la déclaration vit le jour, un sous-comité altera la définition du génocide fournie par Lemkin de façon à la rendre inapplicable aux crimes se déroulant intra-muros des pays d'Amérique du Nord et d'autres pays et de faire glisser l'emphase du document de l'ONU et de sa définition du génocide de l'action elle-même à l'intentionnalité. Le président du sous-comité responsable était Charles Fahey, un avocat pour le ministère des Affaires Etrangères des États-Unis et le délégué américain d'une commission pour essayer de changer le mot "génocide" en ce terme plus vague légalement que serait le mot "extermination", une tentative qui échoua.

Bref, le Canada et les États-Unis, avec le soutien de la Grande-Bretagne, voulurent rendre la Convention non seulement inapplicable à leurs nations et à leurs propres actes de génocide, mais qu'elle ne demeure qu'une déclaration générale qui pourrait ne pas être mis en vigueur dans leurs systèmes domestiques politico-légaux. [...]

### **Par génocide nous comprenons la destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique**

Dans la Convention finale sur le génocide passée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies, la déclaration de Lemkin fut altérée pour dire ceci :

"Au sein de la présente Convention, le génocide veut dire quelques actes de la liste suivante commis avec la même intention de détruire en partie ou en totalité, un groupe ethnique, national, racial ou religieux."

[...] Le gouvernement canadien saisit alors un avantage immédiat de cette nouvelle version restreinte et émasculée de la Convention de l'ONU sur le génocide, ceci pour s'assurer que même ce document dilué ne pourrait jamais s'appliquer à ses propres actions dans les limites de ses frontières.

[...] Sans surprise, tout en ratifiant la convention sur le génocide “par principe” en 1952, le Canada ne passa aucune législation reliée à la Convention et n'en fit rien pendant près d'un demi-siècle, jusqu'au printemps 2000.

Mais cette loi, intitulée “Crimes Against Humanity Acta” interdit en fait toute mise en accusation de tout crime de génocide s'étant déroulé au Canada si cela avait eu lieu avant l'an 2000 (NdT : pas d'effet rétroactif donc...), empêchant ainsi toute mise en accusation et constitution de parties civiles pour le génocide ayant eu lieu dans les pensionnats pour Indiens, dont le dernier ferma ses portes en 1996. Par le moyen de ces actions se favorisant lui-même, le Canada s'est protégé de manière consistante de toute mise en accusation pour des actions dans le pays qui clairement étaient des actes génocidaires, comme le transfert d'enfants à un autre groupe ethnique, la prévention des naissances, provoquer la mort et la destruction à long terme d'un groupe et bien d'autres actions qui furent planifiés et se déroulèrent durant toute l'existence du système de pensionnats pour Indiens.

Il n'est pas ainsi du tout surprenant que le public canadien en général n'ait pas été capable de reconnaître que ce qui s'est passé concernant les enfants autochtones dans ces instituts, constitue un acte de génocide, car sa compréhension de ce dernier a été conditionné pour justement ne pas le reconnaître lorsque cela se passe dans son propre pays.

Quoi qu'il en soit, cette attitude ne diminue ni ne restreint en rien la culpabilité et la responsabilité pénale du Canada et de ses églises chrétiennes pour leurs crimes prouvés contre l'humanité. Sous le coup de lois nationales, le génocide était de fait légal au Canada, comme il le fut en Allemagne nazie. Mais sous le principe de la justice “post ipso facto” employé et établi dans les tribunaux de Nuremberg après la seconde guerre mondiale, même si le crime était légal dans un pays au moment où les actes furent commis, cela constitue au demeurant un crime sous le coup de la loi internationale et doit être poursuivi. De manière générale, ces exemples vont loin dans la démonstration que le génocide normatif n'est pas seulement une affaire de coutume légale et de langage ; car en tant que système hégémonique de contrôle, il est invisible pour ses participants, qu'ils soient les conquérants ou les nations dominées.

Ceci constitue de fait l'expérience de génocide au Canada et comment cette destruction continue à ce jour.

### *Troisième partie : la continuité du crime*

“Un ancien fonctionnaire du ministère des Affaires Indiennes qui a passé deux ans dans les communautés Eskimo a accusé de la présence d'une politique officieuse de stérilisation recommandée des femmes Eskimo/Inuits.” ~ Du quotidien Globe and Mail du 12 janvier 1979, “Des femmes autochtones dupées de prendre des pilules contraceptives pour des vitamines (infirmière)” ~

“Un système organisé d'enlèvement, d'exploitation, de torture et d'assassinat d'un grand nombre de femmes et d'enfants paraît exister sur la Côte Ouest canadienne, il est organisé et protégé en partie par des secteurs de la GRC, de la police de Vancouver, de l'organe judiciaire et des membres du gouvernement de la province de la Colombie Britannique ainsi que du Gouvernement Fédéral du

Canada, incluant l'armée canadienne.” ~ Extrait du Mémoire sur le Trafic des Êtres Humains sur la Côte Ouest du Canada, publié par l'association des Amis et Familles des Disparus le 26 mai 2006 à Vancouver~

“Les services sociaux peuvent se saisir des enfants d'une mère indienne à n'importe quel moment sans aucun mandat procédurier. Plus d'Indiens meurent en prison ici que n'importe quel autre groupe ethnique, le tiers des détenus sont autochtones. P..., les portes des prisons reçoivent le double d'argent du gouvernement pour un Indien que pour un blanc. Chaque hôpital en ville a une politique officieuse de “non-réanimation” en ce qui concerne les urgences liées aux Indiens et pratiquement chaque Indien sans foyer et à la rue en est là parce qu'il a perdu sa terre plus haut dans le Nord au profit de quelque grosse entreprise. Vous apprenez toutes ces choses d'entrée de jeu en tant que flic, mais comme pour les pensionnats pour Indiens, tout le monde est supposé regarder de l'autre côté et juste laisser pisser en ce qui concerne le génocide.” ~ Ancien gendarme de la GRC (Police Montée du Canada) George Brown, Vancouver le 18 avril 2005~

“Ce n'est pas seulement nos femmes qui disparaissent. Des familles entières disparaissent en commençant par les enfants. Nos communautés du Nord de la province sont terrorisées et éliminées par les grosses corporations pour leurs terres et leurs ressources, les portes-flingues de la GRC font le sale boulot. C'est le programme des pensionnats pour Indiens mené à sa prochaine étape génocidaire.” ~ Activiste aborigène Carol Martin, Vancouver le 5 juin 2009 ~

Le génocide a toujours été un outil nécessaire à l'État et à la religion. L'extermination des nations autochtones a établi le Canada et a assuré sa prospérité. Aujourd'hui, la même annihilation des nations indigènes ne fait pas que se poursuivre, elle s'amplifie.

La simple raison en est que ce génocide continue de profiter à l'économie canadienne championne de l'extraction des ressources et conséquemment, tout ceci est devenu institutionnalisé dans la fibre même du gouvernement (colonial) et de la société en général.

Pour faire simple, à la fois le capital étranger et la politique domestique requièrent que les Indiens du Canada continuent à être privés de leurs terres et territoires, appauvris et éradiqués afin que de gros bénéfices soient tirés de ce processus. Le pillage piloté depuis l'étranger des ressources du Canada n'est pas un phénomène nouveau, pas plus que le fait que les indigènes traditionnels soient sur le chemin de cette énorme saisie de terres. Hier les nations indiennes étaient exterminées pour que les entreprises américaines et canadiennes puissent collecter les fourrures, le bois et les minéraux du Canada en toute quiétude. Aujourd'hui, ce pillage en règle se perpétue sous la houlette du grand capital asiatique et de l'industrie de l'uranium militaire américaine, qui sont en train d'empoisonner et de tuer les Cree du Nord et chasser les Inuits de leurs terres. Les différentes manifestations de ce crime et de ses conséquences sociales ont besoin d'être mises au grand jour et vues sous cet angle et non pas vues séparément de manière isolée, comme le font les médias de la pressetituée lorsqu'ils examinent par exemple “le haut taux très perturbant de suicide d'adolescents indiens” ou “le niveau de pauvreté des Indiens vivant sur les réserves”. Ces conditions ne sont ni accidentelles ni déconnectées du requis génocidaire continu “encourageant les conditions faites pour causer la destruction d'un groupe sur le long terme”, d'après l'article de la Convention sur le Génocide de l'ONU.

Les indices regorgent concernant la politique d'état délibérée du Canada pour encourager une telle destruction des nations aborigènes. L'existence même de cette loi d'apartheid qu'est l'Indian Act qui nie tout droit de citoyenneté aux Indiens sur les réserves et les rend pupilles légaux de la nation

en est l'exemple le plus flagrant. Une telle ségrégation légale organisée d'un groupe ciblé est un signe d'une politique génocidaire. Son objectif de maintenir les Indiens pauvres et dépendants est évident dans de telles politiques comme le stipule l'Indian Act, interdisant aux conseils locaux de bandes d'utiliser l'argent alloué par gouvernement pour rendre leur tribu auto-suffisante en créant des emplois locaux ou des commerces sur les réserves.

De manière très significative, la même restriction s'applique à toute "compensation" financière donnée aux survivants indiens des pensionnats par le gouvernement. Cet argent ne peut être attribué qu'à des individualités sous la forme de chèque personnalisé plutôt que comme versement à un groupe qui pourrait rediriger l'argent vers la construction ou rénovation des logements, de la distribution d'eau, du traitement des eaux usées, ce sur plus de la moitié des "réserves" au Canada qui n'ont pas ou plus ces nécessités de base.

La loi sur les Indiens (Indian Act) restreint également la quantité d'argent qu'un conseil de bande peut dépenser sur les enfants résidant des réserves et nie même le droit aux Indiens de réserves de modifier ou d'améliorer leurs logements, ce qui cause la décrépitude de bon nombre d'entre eux et les rendent de véritables bouillons de culture pathogènes. "Ils peuvent nous mettre en prison s'ils nous prennent à ventiler ou à isoler nos maisons", a dit Harriett Nahanee à Kevin Annett en décembre 1995 lors de sa visite sur la réserve Squamish, véritable taudis du Nord de Vancouver.

La question évidente qui brûle les lèvres est la suivante : si le Canada n'essaie pas de maintenir les Indiens dans cet état de pauvreté et d'insalubrité permanent, pourquoi donc continue-t-il à leur imposer une loi si draconienne et des conditions d'existence si insalubres ?

Un autre signe de l'intentionnalité de ce génocide continu aux mains de l'État canadien est la pratique institutionnalisée du "deux poids deux mesures" lorsqu'il s'agit de la santé aborigène, de la protection infantile et des libertés civiles.

"Mon assistante sociale, Sally Heather, m'a dit que je devais me faire ligaturer les trompes si je voulais revoir ma fille après qu'ils me l'aient arraché", décrit Eliza Stewart, une femme autochtone de la Côte Ouest du Canada à Vancouver. "Deux gendarmes de la GRC sont venus à ma maison et m'ont forcé à les suivre à l'hôpital de North Shore. C'est là qu'ils me l'ont fait. Je n'ai eu aucun choix. Puis ils m'ont forcé à signer un formulaire disant que je ne les poursuivrai pas en justice pour ce qu'ils m'ont fait."

De tels assauts et stérilisation forcés sur des femmes indiennes sont routine au Canada et sont autorisés par le statut de seconde classe subordonné des Indiens de par la loi. Sous les protocoles de protection juvénile provinciaux, des enfants de familles autochtones peuvent être saisis à tout moment, sans aucun mandat procédurier et sans possibilité d'appel ou de révision du processus qui s'applique aux familles non-aborigènes sujettes aux règlementations des services sociaux.

"Le système de protection juvénile est juste un autre système de pensionnat, en pire," dit le chef Peter Yellowquill de la nation Anishinabe des grandes plaines du Manitoba. "Aujourd'hui, il y a plus de nos enfants dans les institutions gouvernementales et dans des familles d'accueil blanches qu'il n'y en a jamais eu dans les pensionnats pour Indiens. Ils essaient toujours d'éliminer notre culture et nos familles."

Yellowquill n'exagère pas. Même les statistiques gouvernementales montrent une croissance dans les chiffres d'enfants aborigènes incarcérés dans des foyers non-autochtones ou dans des institutions

gouvernementales, ceci incluant la criminalisation à un jeune âge par la police et le système judiciaire partout au Canada. Plus de la moitié des enfants en familles d'accueil au Canada sont autochtones et ce malgré le fait que les nations aborigènes ne représentent que 2% de la population du Canada. D'autres stats du gouvernement révèlent que des 50 langues indigènes toujours pratiquées au Canada en 1996, il n'y en aura plus que 3 en 2025.

La représentation générale de l'espérance de vie aborigène au Canada est également pathétique et cela ne s'améliore pas. En 2007, le taux de mortalité parmi les Indiens était de 5 fois supérieur à celui de la moyenne nationale, le taux de TB de 8 à 10 fois supérieur. Seulement un tiers des logements aborigènes sont adéquats et possèdent un système sanitaire et d'évacuation des eaux usées correct. Aucun de ces chiffres ne s'est amélioré depuis, le taux de tuberculose a même empiré depuis qu'une étude similaire fut faite par le ministère des affaires indiennes (MAI) en octobre 1998.

Le rapport de l'étude du MAI fut publié et discuté en première page du journal Globe and Mail le 13 octobre 1998 avec le titre : "Le sale secret du Canada : la vie sur les réserves indiennes : les revenus, éducation et espérance de vie sont pires que dans 62 pays..." Les standards de vie des peuples autochtones du Canada se situaient sous ceux de pays comme le Brésil, la Thaïlande lorsque regroupé comme nation. Les enfants indiens de Colombie Britannique ont la même chance de mourir en bas âge qu'un enfant indien du Guatemala, d'après l'étude.

Le fait est que les conditions de vie pour les Indiens du Canada deviennent continuellement pires et ce malgré des dépenses annuelles de plus de 6 milliards de dollars canadiens par les "affaires indiennes". Aucun de ces fonds n'atteint la plupart des Indiens car ils ne sont pas faits pour ça. Des mots de l'ancien grand chef de l'Assemblée des Premières Nations (APN, sous contrôle de l'Indian Act, les Indiens "corpos") Wilfred Price de la nation Haida :

"Le système dans son intégralité est construit pour faire bénéficier une poignée de corrompus aborigènes, les chefs de l'APN et leurs familles sur les réserves. Nous avons calculé que plus de 96% de l'argent du gouvernement alloué aux "affaires indiennes" termine dans leurs mains et est utilisé dans la bureaucratie du MAI, qui est entièrement gérée par des bureaucrates. Rien ne redescend aux gens dans les réserves qui meurent de plus en plus vite année après année. Ceci n'est pas non plus accidentel. Les chefs locaux sont supposés affamer leur propre peuple, de les couper de leur terre et de leur réserve avec un "quota de coupe franche" par an. C'est pour cela que je quitte l'APN."

La description de Price du rôle destructeur des chefs de réserve envers leur propre peuple a été confirmée par Les Guerin de la nation Musqueam de Vancouver et par des documents qu'il a fuité de l'APN en octobre 2004. Les documents sont des transcriptions d'une réunion au plus haut niveau de l'APN à Calgary du 20 au 23 octobre 2003, où fut discutée la mise en place de ce que les leaders de l'APN appelèrent "L'Agenda 21" sur leurs réserves.

**Des mots de la présidente de la réunion, Wendy Grant "Il y a une toute nouvelle société qui arrive et nous allons la gérer. On doit se débarrasser de tout le bois mort et des bouches inutiles, Agenda 21 et tout le toutim."**

"Agenda 21" est le nom de code d'un programme lancé par l'ONU, programme de "développement durable" avec des conférences depuis les années 1990 qui visent à limiter et à réduire la population humaine sous le déguisement de la "durabilité environnementale". Pour garder les objectifs de l'agenda, Wendy Grant, une fonctionnaire du conseil de bande de Musqueam, a forcé depuis 2003



plus du tiers des familles de Musqueam hors de leurs maisons et de la réserve et leur a refusé éducation et allocations santé afin de les virer de Musqueam.

Dans le langage de normalisation du génocide, “développement durable” est un nom de code pour la dépopulation des peuples indigènes et des pauvres. Un bon nombre des avocats de cet agenda 21, comme l’ancien ministre de la défense américain Robert McNamara, sont de farouches supporteurs de la stérilisation de masse des noirs, peuples aborigènes et de l’imposition de “mesures d’austérité” sur les groupes du même style que ceux de Musqueam et de bien des réserves indiennes au Canada.

[...] Un tel terrorisme mené par les conseils de bandes et de néo-génocide contre le peuple autochtone est très lié à un agenda entrepreneurial et géopolitique propre au XXI<sup>ème</sup> siècle, spécifiquement en Colombie Britannique, terre riche en ressources naturelles, stratégiquement vitales pour l’économie de la province et du Nord du Canada.

Merv Richie est un ancien directeur de la publication de journal à Terrace en Colombie Britannique, dont la publication du “Terrace Daily News” fut fermée en 2015 après avoir commencé à rapporter sur le génocide des Indiens locaux et des crimes de l’Église catholique. D’après Richie :

“Ce fut la branche locale des Chevaliers de Colomb qui ont fait peur à mes publicitaires, l’un après l’autre. Je connais même la personne qui l’a fait. Mais cela ne fut pas seulement à cause de mes critiques éditorialistes envers le Vatican. Pendant des mois j’ai rapporté au sujet de la connexion chinoise avec toutes les disparitions qui se produisent par ici et comment la Chine est lourdement impliquée dans le génocide qui se déroule en ce moment. J’ai aussi montré l’implication de la GRC/police montée. Le harcèlement n’a pas cessé depuis.”

Richie décrit comment il a découvert que les terres indiennes et leurs ressources dans le Nord de la Colombie Britannique sont achetées par des cartels chinois et colonisés par des colons chinois sous des accords secrets entre le gouvernement provincial et Pékin, accords qui ont été mis en place depuis les années 1990. Des officiers de la GRC, des politiciens aborigènes et des mercenaires privés travaillant pour les cartels chinois assassinent et terrorisent les Indiens sur leurs terres afin de faire de la place pour cette nouvelle vague d’immigration.

“Je fus le seul média à couvrir tout ça. J’ai rapporté sur le procès en 2007 et 2008 lorsque sortit la manière dont Rio Tinto et Alcan au travers du premier ministre de la province Gordon Campbell, avaient conclu des accords secrets avec la bande d’Indien Haisla pour qu’ils vendent leurs terres pour une bouchée de pain. J’ai même découvert des manœuvres militaires secrètes se déroulant dans le Nord. Je pense que j’ai dû presser trop de boutons et énerver trop de gens.”

Le règne de la terreur corporatiste contre les groupes tribaux traditionnels occupant des terres riches en ressources a été continuel et totalement délibéré. Dans une lettre électronique datée du 2 septembre 2002, un homme du nom de Peter MacLean, un ancien de l’entreprise Alcan ayant œuvré dans le Nord de la Colombie Britannique, a écrit à Kevin Annett : “Le projet Kemano à la fin des années 1970 était basé sur un document préalable pour les droits sur l’eau signé dans les années 1950 et donnant à Alcan les droits sur l’exploitation de l’eau pour les 50 années suivantes. Mais ce qu’il s’est passé est que les gens qui vivaient à l’époque où se trouve maintenant Cheslatta Falls furent plus ou moins menacés de signer. Les officiels d’Alcan qui voulaient les droits sur l’eau se sont pointés à l’automne lorsque presque tous les hommes étaient partis à la chasse. Le village à cette période de l’année consistait en une population de femmes, d’enfants et de vieillards. De ce dont je me souviens,

ils ont dit aux gens qu’ils devaient signer de suite. Le village a demandé s’ils pouvaient aller prévenir leurs hommes qui étaient à la chasse mais les officiels d’Alcan dirent non.

Le plus triste de tout cela est que le village ne put même pas en discuter, Alcan ne leur donna aucune alternative. Ils leur ont dit que s’ils ne signaient pas ils allaient inonder tout l’endroit tandis que s’ils signaient le document, ils seraient quand même replacés ailleurs... Mais après avoir signé, on ne leur donna que quelques jours pour débarrasser le plancher. Lorsque les hommes revinrent de la chasse, il leur fut rapporté ce qu’il s’était passé. Ils ne purent rien faire si ce n’est de se préparer à déménager.

La zone que leur donna Alcan était déplorable. Il n’y avait pas assez de gibier pour chasser et beaucoup eurent faim. Certains essayèrent de rester dans leur ancien village, mais la maladie balaya la place. Combien moururent je ne me rappelle plus...”

Comme cité plus haut, les chefs des conseils de bandes locaux ont assisté au vol massif de terre et à la dislocation de leur propre peuple. Sharon Tootchie, indienne Cowichan de l’Île de Vancouver décrit le processus dans un entretien le 2 novembre 2006 :

“Notre famille provient d’une lignée traditionnelle et alors que j’étais la plus âgée des filles, je devais hériter de la terre et la passer à mon fils Rick. Juste après son passage à l’âge adulte, il fut ramassé par la GRC et sévèrement passé à tabac, puis il fut continuellement la cible pour des ‘ballades de minuit’, alors il se cacha. Mais cela n’arrêta pas. Lorsque j’ai compris que le chef local du conseil de bande Harvey Alphonse, volait notre terre, j’ai essayé de remuer la merde et j’ai reçu le traitement aussi. J’ai dû m’enfuir dans le Saskatchewan pour survivre. En 2005, Harvey n’avait pas juste volé notre terre mais aussi 14000 hectares de la terre de la nation Cochiwan et l’avait vendu très bon marché à ses amis de l’entreprise bûcheronne Timberwest, qui possède pratiquement toute l’Île de Vancouver maintenant. Les pots-de-vin d’Harvey consistèrent en un nouveau bateau de pêche, un Yacht et deux voitures neuves.”

Peter Yellowquill du Manitoba décrit lui aussi un régime similaire du terrorisme officiel contre son peuple par le chef du conseil financé par l’État sur sa réserve des longues plaines.

“Les chefs élus (NdT : sous l’Indian Act, “chefs” élus par un processus de l’État colonial et traditionnellement complètement illégitime, ne pouvant représenter leur nation..) comme Dennis Meeches sont ceux qui fourguent la drogue sur nos réserves et qui piquent tout le fric. Le Gouvernement Fédéral les utilise pour nous garder sous contrôle. C’est pourquoi les Meeches et les gens de son espèce sont mis et maintenus au pouvoir par le gouvernement, ils aident à éliminer leur propre peuple. Notre maison a été brûlée et mes enfants ont été arrêtés puis ciblés par le conseil de bande pour me forcer à marcher dans leurs sales combines. Quiconque ne rentre pas dans leur jeu mafieux est chassé ou volé”. Amputé d’un véritable leadership et maintenus dans la peur par les chefs “officiels” coloniaux, les aborigènes du Canada sont sans défense contre toute violence et agression perpétrées par l’État et les Églises, la police et les entreprises transnationales, de la même manière que dans une vulgaire république bananière.

Cette réalité néocoloniale explique en partie le niveau de férocité de la violence institutionnalisée à l’encontre des peuples autochtones, qui est et a toujours été dirigée contre les femmes et enfants aborigènes.

## Femmes et enfants disparus

*(Voir l'appendice 7 dans les documents sur le rapport original en anglais)*

“Le génocide de notre peuple a commencé et se poursuit avec le ciblage de nos femmes et de nos enfants pour une destruction programmée, parce que les puissances occupantes brisent la famille autochtone de cette façon, ainsi nous n’aurons plus de futur” ~ Dr Douglas Wilson de la nation Haida parlant lors d’un colloque à l’Université de Victoria (CB) le 3 mars 2007 ~

“Il y a un schéma qui se dessine avec les disparitions de toutes ces femmes. Nous avons trouvé que la plupart d’entre elles sont liées par le sang aux mères de clans traditionnelles des nations du Nord, mères de clans qui sont les tenantes traditionnelles de la terre ancestrale. Ceci est un ciblage racial total pour s’emparer de la terre.” ~ Ex-gendarme de la GRC George Brown du Community Inquiry into Missing People, Vancouver, le 5 janvier 2002 ~

Pendant de nombreuses années la GRC et les médias de masse ont réussi à contenir et à camoufler le fait que des centaines de femmes autochtones et leurs enfants disparaissaient le long d’un couloir connu sous le triste nom de “l’autoroute des larmes” dans le Nord de la Colombie Britannique, sur l’autoroute 16 entre Terrace et Prince George.

Depuis la fin des années 1980, lorsque les histoires de femmes indiennes disparaissant commencèrent à émerger dans quelques rapports de presse épars, la GRC ignora de manière consistante les requêtes pour personnes manquantes enregistrées par les familles autochtones. Sous une certaine pression, la GRC produisit finalement une version pour les médias qui affirmait que seulement 16 femmes étaient portées disparues : un chiffre qui resta le même pendant des années et ce malgré l’escalade dramatique des rapports enregistrés et ce pas seulement le long de l’autoroute 16, mais dans toute la province de la Colombie Britannique.

Aussi récemment qu’en 2014, la GRC a affirmé qu’en plus de 32 ans, entre 1980 et 2012, seulement 40 cas de meurtres de femmes autochtones non résolus et 36 cas de disparitions non résolus possiblement par actions criminelles se seraient produits dans toute la Colombie Britannique...

[...] George Brown, maintenant un gendarme de la GRC en retraite, est entré en conflit avec son commandant à Chilliwack lorsqu’il commença à enquêter sur les affaires de femmes disparues en 1999.

“Leur version officielle portait tous les stigmates du maquillage d’enquête organisé, comme tout droit sorti du vieux système des pensionnats pour Indiens. J’ai su d’entrée de jeu qu’un ordre venait d’en haut pour détourner l’attention de l’endroit et du pourquoi ces meurtres se produisaient parce qu’un mur de silence se fit à chaque fois que j’essayais de me renseigner sur ces choses, de tracer un schéma, de tirer des enseignements de toutes ces disparitions. Aucun d’entre nous ne fut jamais autorisé de passer un certain point d’enquête lorsque nous enquêtions sur les femmes autochtones disparues. Ceci m’a éveillé au fait que quelqu’un était protégé...”

Frustrés et alarmés, George Brown et une poignée d’amis commencèrent leur propre “Enquête de communauté sur les personnes disparues” au printemps de 1999. Leur enquête commença dans le centre-est de la ville de Vancouver parmi les sans-abris et prostituées essentiellement autochtones, qui non seulement étaient liés à bien des femmes disparues, mais qui eux-mêmes étaient des cibles potentielles pour la disparition. De fait, des douzaines de prostituées de la zone Est de Vancouver,

plus de 90% d'entre elles étant autochtones, disparurent sans laisser de traces durant cette même période.

Brown et ses collègues rencontrèrent très vite Kevin Annett et son travail avec les survivants des pensionnats pour Indiens, dont certaines des femmes étaient interrogées par le groupe de Brown. Annett avait travaillé dans le centre-est de la ville comme prêtre de rue depuis 1985 et venait juste d'aider à réunir l'historique tribunal de l'IHRAAM sur les pensionnats l'été d'avant dans le même voisinage. Brown et Annett découvrirent ensemble de nouvelles preuves. D'après Brown : "Les flics étaient impliqués cela devenait une certitude. Ceci fut confirmé par plusieurs sources indépendantes et pas seulement les femmes de la rue qui avait pour moi un préjugé défavorable envers tout flic. J'ai été instruit par des collègues de la police qu'ils avaient été les témoins oculaires de femmes indiennes se faisant enlever par d'autres gendarmes puis être violées en groupe soit en détention, soit dans un endroit isolé. Ceux qui le faisaient plaisantaient à ce sujet. Mais les femmes ne refaisaient plus jamais surface, on ne les revoyait plus jamais."

Basés sur leurs propres enquêtes à Vancouver, l'ONG Human Rights Watch publia deux rapports séparés en 2007 et en 2013 qui confirmaient que le peuple autochtone, spécifiquement les prostituées et les sans-abris, étaient systématiquement ciblés par la police de Vancouver pour être violés, torturés et autres harcèlements ; mais ces rapports ne firent jamais la connexion entre de tels assauts délibérés et la disparition concomitante de femmes indigènes.

Le groupe de recherche de Brown commença à chercher dans les antécédents des femmes disparues. La majorité d'entre elles à Vancouver et le long de la fameuse autoroute 16, documentées par Brown, étaient reliées par la ligne de sang et la famille aux familles traditionnelles gardiennes des chefferies ou des mères de clans, dépositaires de la terre dans le système matriarcal, les "gardiennes de la terre" des tribus du Nord. Ces disparitions de ce fait n'étaient plus des disparitions fortuites.

"Il y a un schéma, une ligne directrice dans les disparitions de ces femmes. Nous avons trouvé qu'elles étaient pour la plupart reliées par le sang aux mères de clans des nations du Nord, qui sont les détentrices originelles de la terre. Ceci est un ciblage racial planifié pour s'emparer des terres."

Une des femmes interviewées par Brown et Annett fut Carol Martin de la nation Haida qui travaillait au centre pour femmes du centre-est de la ville de Vancouver. Martin décrivit comment les disparitions touchaient bien plus que des femmes aborigènes.

"Ce ne sont pas seulement nos femmes qui disparaissent. Des familles entières disparaissent, à commencer par les enfants. Nos communautés du Nord sont balayées de leurs terres ancestrales par les grosses entreprises transnationales et leurs porte-flingues mercenaires de la GRC. Ceci n'est que le système de pensionnats pour Indiens porté à l'étape supérieure."

Martin a bien décrit comment le schéma classique impliquant la disparition des familles autochtones était que d'abord disparaissaient les enfants par des enlèvements pseudo-légaux (pour placements dans des familles d'accueil) sur un prétexte futile du ministère provincial de l'enfance et de la famille (MEF), une agence qui est actuellement gérée par quelqu'un accusé lui-même de trafic d'enfants, le Chef Ed John en 2000 et 2002, et puis qui en réponse aux plaintes ou à la non-coopération soit des parents, soit de l'un d'entre eux, tous les enfants et les parents étaient appréhendés en général par la GRC. Ensuite, les familles "disparaissaient". Dans certains cas, des familles indigènes des zones rurales disparaissaient et la police locale affirmait n'avoir aucune documentation à ce sujet.

Kevin Annett a observé comment un schéma très similaire a caractérisé en fait la disparition systématique des sans-abris et des prostituées lors de l'évènement "Expo 86".

"Des douzaines de personnes ont purement et simplement disparu des rues et n'ont plus jamais été revues." Dans la plupart des cas, il s'agissait de clochards et de prostitués (femmes et hommes), qui n'avaient ni argent ni la capacité de bouger bien loin et qui auraient été incapables pour l'essentiel de partir d'eux-mêmes. La majorité de ces personnes étaient aussi aborigènes. J'ai parlé avec des personnes locales qui ont vu des gens être embarqués dans des voitures de police et emmenés pour ne jamais plus être revus. Lorsque nous avons demandé à la police de Vancouver. Elle a continué à affirmer au sujet de ces personnes, qu'elle n'en avait jamais entendu parler et n'avait aucune archive concernant ces disparitions.

Le ciblage des femmes aborigènes traditionnelles pour l'assassinat est évident avec la disparition de Wendy Poole à la fin des années 1990. Wendy fut une des premières victimes de la série de meurtres s'étant tenue dans le Centre-Est de la ville de Vancouver. Elle n'était pas seulement une des anciennes de clans au pouvoir héréditaire, mais elle était aussi liée à une famille politiquement militante qui avait combattu le gouvernement pendant des années pour des droits sur les sols, son oncle Art Napoléon avait tenté d'établir la souveraineté pour sa bande de Cree du lac Moberly et avait repris la plupart de la terre de ce territoire.

Après avoir disparu, le corps de Wendy fut éventuellement retrouvé mutilé et coupé en morceaux dans une décharge publique de Vancouver. Il manquait des morceaux de son corps, suggérant que la mort sous la torture et par meurtre rituel était parfaitement plausible. Mais une chape de plomb se mit en place au sujet de son meurtre et ni la police ni les médias n'enquêtèrent et ce même lorsque sa famille finit par pétitionner le gouvernement pour ce faire quelques dix ans plus tard.

À cette époque, entre 2005 et 2009, la couverture des médias canadiens de la campagne d'Annett depuis Vancouver pour confronter les Églises locales au sujet des décès dans les pensionnats pour autochtones, ramena une certaine attention sur le cas des femmes et enfants aborigènes disparus...

[...] Ainsi, le massacre continuel de femmes et d'enfants aborigènes fut réduit par le gouvernement et sa pressetituée aux faits entourant le cas de l'affaire du "tueur fou" supposé Willie Picton.

[...] D'après certaines sources internes aux services de renseignement du Canadian Security Intelligence Service (CSIS), dont un de ses agents de terrain Grant Wakefield, Picton a été façonné en bouc émissaire par les tribunaux et le gouvernement afin de détourner l'attention du large réseau que constitue la police, certains juges et politiciens qui étaient les prédateurs et les assassins de femmes et d'enfants autochtones de la Côte Ouest. La corruption et manipulation ouvertes entourant le procès de Willie Picton et les demandes des familles des victimes pour une réouverture de l'affaire, ont complètement dominé le débat public au sujet des femmes disparues et ce juste au moment où l'enquête de l'équipe Brown et Annett commençait à prendre de l'importance. Ceci ne fut certainement pas une coïncidence.

Des commentateurs indépendants ont fait remarquer que le nombre de femmes autochtones disparaissant continua de croître même après l'arrestation de Picton : ceci est une forte indication d'un crime de bien plus grande ampleur que celui qui aurait été commis par un "loup solitaire", mais la pressetituée ignore complètement ce fait alors qu'elle restreignait la couverture de l'affaire au "solitaire" Willie Picton. En réalité, comme ce fut révélé par Wakefield et d'autres sources policières,

Picton et son frère n'étaient que des membres de bas-étages d'une équipe de "nettoyage des corps" en fait non connectés avec les enlèvements et les assassinats, juste faire disparaître des corps.

**Note de R71 :** Pour les lecteurs non-Canadiens qui ne savent pas les tenants de l'affaire, les frères Picton furent arrêtés et jugés pour être responsables des disparitions et assassinats de femmes dans la région de Vancouver. Ils faisaient disparaître des corps dans les broyeurs de production alimentaire pour nourrir les porcs d'une ferme porcine. En cela, ils étaient les boucs émissaires rêvés pour une affaire de réseau qui a des ramifications au plus haut niveau du gouvernement de la province de Colombie Britannique et du Gouvernement Fédéral canadien...

## **Le trafic d'enfants au-delà du monde autochtone**

Il est clairement établi que l'énorme industrie clandestine du trafic d'enfants n'est pas confinée au monde autochtone, bien qu'il ait été admis que les enfants autochtones soient particulièrement faciles à voler et à faire disparaître à cause précisément du statut de déclassés coloniaux qu'ont les Indiens au Canada. En fait le trafic d'enfants moderne commence dans l'utérus. Un énorme racket à l'adoption de bébés en provenance de la Côte Ouest géré par l'Église catholique, des hôpitaux financés par l'Église et les services sociaux du gouvernement provincial, fut révélé par une de ses victimes, Hanne Andersen en 2007.

[...] La collusion directe de politiciens canadiens avec des réseaux de trafic et de viols d'enfants gérés par l'Église catholique fut révélée par un ancien policier de Cornwall en Ontario du nom de Perry Dunlop. Au début des années 1990, Dunlop tomba par hasard sur un réseau massif de violeurs d'enfants sévissant au sein de la communauté locale des services sociaux, des juges, des prêtres et des hommes d'affaire, mais il fut ordonné par sa hiérarchie de cesser son enquête. Lorsqu'il continua néanmoins, il fut réprimandé et harcelé par ses supérieurs au sein de son département d'enquête, il fut éventuellement viré de son travail et condamné à 6 mois de prison pour refus de coopération avec un système élaboré de maquillage du cercle de trafic juvénile de Cornwall.

Au cours de son enquête, Dunlop trouva que le nonce du pape (ambassadeur) au Canada était personnellement intervenu pour réduire au silence les victimes de Cornwall et pour corrompre les policiers en charge d'enquêtes. Il découvrit aussi que ce cercle de trafic d'enfants faisant partie d'un réseau bien plus vaste au-delà des frontières.

De son propre chef au printemps 2000, Perry Dunlop fit pression pour une enquête gouvernementale sur ce réseau de Cornwall en écrivant au ministre de la justice de la province de l'Ontario, Robert Runciman. Dunlop inclut dans sa lettre de demande, la preuve de l'existence du réseau ainsi que de la complicité de la police locale dans l'étouffement de cette affaire.

Un assistant du ministre, John Periversoff, répondit à Dunlop dans une lettre qui en partie disait ceci : ***“J’apprécie particulièrement vos préoccupations mais je dois protéger le ministre, il pourrait perdre son portefeuille s’il voyait la preuve que vous avez jointe. Je peux accepter votre lettre de demande mais pas le package qui vient avec. Nous n’avons aucune autorité pour enquêter.”***

Periversoff n'a jamais expliqué pourquoi la plus haute figure de la justice en Ontario n'avait pas l'autorité d'enquêter ou de faire enquêter sur des crimes contre des enfants. Perry Dunlop s'est retiré sur la Côte Ouest du Canada où il vit maintenant en semi-ermite, reclus sur lui-même.

Il est estimé que plus de **15 000 enfants** disparaissent au Canada chaque année. Les agences de police, les services sociaux et les médias doivent toujours donner une explication (attendue) pour ces disparitions continuelles.

## **En résumé**

Il est devenu clairement apparent que la norme génocidaire au Canada dans les temps modernes est précisément déterminée par les besoins structurels de son économie et de ses partenariats globaux et spécifiquement trans-pacifiques. La colonisation apparente par des migrants chinois, colonisation sponsorisée par des méga-entreprises encourageant la prise de territoires dans les zones rurales septentrionales de la Colombie Britannique et les intérêts des cartels chinois affamés de ressources naturelles, deviennent un facteur majeur de la disparition continuelle et continue des familles autochtones de ces zones. Il existe des preuves de l'existence d'escadrons de la mort privés, financés par des entreprises et opérant aux côtés de la GRC et qui sont responsables des disparitions continuelles ainsi que des assassinats du peuple aborigène.

De manière générale, le génocide en tant que politique non-officielle d'un État canadien piloté par des intérêts entrepreneuriaux est en croissance totale, spécifiquement dans les "zones de tueries traditionnelles" de haute densité de population indigène sur la Côte occidentale canadienne comme le Nord de la Colombie Britannique, l'Île de Vancouver et les points chauds urbains de villes comme Vancouver, Edmonton, Regina et Winnipeg.

Le ciblage délibéré de femmes autochtones liées au système traditionnel politique matriarcal et à ses leaders traditionnels est tout à fait évident et est devenu institutionnalisé au travers du soi-disant Agenda 21 de l'ONU mis en place par l'ANP et par lequel, sur et hors des réserves, ces individus traditionnels et leurs familles sont ciblés, harcelés, attaqués, tués, marginalisés et forcés à vivre dans la pauvreté, la maladie et l'errance sans-abri. Cette forme de massacre néocolonial est même encore plus évident sur les réserves gérées de manière médiévale sous la loi coloniale, ce partout au Canada.

Ces "réserves" sont en fait des camps de réfugiés qui sont dirigés de manière tout à fait dictatoriale par des "chefs" élus, eux-mêmes contrôlés par le gouvernement colonial au gré de leur "élection", chefs qui sont souvent engagés dans le trafic de drogue, celui d'enfants et ce en complicité ouverte avec la GRC.

Ces chefs furent programmés et préparés pour tenir ce rôle d'éliminer leur propre peuple au sein du système des pensionnats autochtones qui identifiait et récompensait les collabos dès le plus jeune âge : un conditionnement psychologique qui fut un des buts centraux de ces écoles.

Parce que l'éradication continuelle des peuples traditionnels est une caractéristique structurelle de la société canadienne et est hautement lucrative pour le capital domestique et international, un tel génocide a peu de chance de se voir réduire soit par la législation, des "enquêtes officielles" ou des pétitions publiques. La mortalité galopante parmi les peuples aborigènes dans les régions riches en ressources naturelles du Canada est le simple témoignage de cette dure vérité.

**De manière très claire, nous avons besoin d'un changement fondamental.**

## Résumé et conclusions : Remède et action circonstanciels

Un crime s'est produit au Canada, un crime qui a pris les vies de dizaines de milliers d'enfants et pourtant qui n'est pas considéré comme un crime par les tribunaux ni cette nation pour la simple raison qu'aucun corps légal ne peut mettre en accusation un souverain pour un crime sous sa propre loi. Ainsi, les pensionnats pour Indiens et le génocide au sens large qu'ils représentent sont marqués au Canada pour n'être étiquetés que de simple "négligence de devoir d'attention" de la part de l'État (colonial) envers ses "pupilles" et ce malgré les preuves accablantes des meurtres, des tortures et de l'extermination planifiée par les agents du Canada, événements qui se sont produits dans leurs murs pendant plus d'un siècle. Les Églises qui ont enfanté et perpétré la vaste majorité de ces crimes ne sont même pas considérées fautives.

Noir c'est noir et un crime est un crime et ce crime ne semble n'en être un que dans le tribunal moral et de l'opinion publique et éventuellement sous un système juridique différent. D'autres tribunaux ont en fait condamné l'État canadien et les Églises, leurs soutiens, pour ce qui fut fait et ce qui continue de l'être : des crimes contre l'humanité. Les verdicts de ces tribunaux (de droit coutumier) tiennent ainsi que la conséquence qui s'ensuit.

Si le Canada n'était pas comme les autres régimes et pouvait condamner son propre pouvoir souverain pour ses actions criminelles, alors la justice, un véritable redressement des torts et une "cicatrisation" seraient possibles au sein de ses frontières. Mais ceci n'est pas du tout le cas, et donc ces remèdes doivent se produire au travers de tribunaux séparés qui ont indépendamment trouvé le Canada chrétien coupable du massacre planifié d'enfants autochtones et de leurs nations. Ces tribunaux ont aussi déclaré que, des termes mêmes d'une déclaration de juin 2014 "un régime prouvé génocidaire comme le Canada a perdu tout droit de gouverner et d'attendre toute allégeance de la part de ses citoyens,"

Bref, une révolution sociale de très grande envergure est requise afin de répondre et de remédier justement aux crimes et leurs conséquences : rien de moins que le démantèlement du Canada, de ses églises et des pouvoirs qui les soutiennent à Londres et à Rome (La City de Londres et sa Banque d'Angleterre/Vatican), quelque chose d'autre que ceci n'est ni un remède ni un acte de justice, sous un système qui continue de perpétrer les mêmes crimes génocidaires.

Ce rapport n'est pas l'endroit propice pour énoncer chaque aspect de cette révolution nécessaire, à l'exception de noter qu'à moins que les attitudes et l'esprit qui sont responsables de la normalisation du génocide par le Canada ne soient pas changés, rien ne bouleversera et remédiera au problème. La possibilité d'une telle révolution morale interne est entre les mains des Canadiens ordinaires.

Ceci dit, ce rapport a établi des conclusions et des recommandations spécifiques qui dérivent directement des résultats de sa recherche et des demandes de la loi internationale lorsqu'on en vient à parler des crimes génocidaires prouvés de l'État du Canada.

Les entités connues sous le nom de "Canada", de la "couronne d'Angleterre", du Vatican et de l'Église catholique, des Églises anglicanes et Unifiée du Canada ainsi que leurs agents fiduciaires, sont coupables de la planification et de l'exécution d'un génocide délibéré des nations indigènes et de leurs enfants et d'avoir délibérément caché ces crimes et fait obstruction à la justice en ce domaine. Ce crime constitue une grosse conspiration criminelle destinée à mener une guerre sans relâche à



l'humanité. Les mêmes personnes humaines et entrepreneuriales sont aussi coupables de maintenir ce génocide aujourd'hui au travers de leurs politiques et de leurs actions.

Ainsi, ces personnes humaines et entrepreneuriales représentent un danger imminent et permanent à la sécurité et à la souveraineté de la communauté mondiale et de ses enfants, ainsi qu'à toutes les nations autochtones du Canada ; elles doivent donc être considérées comme des voyous et des puissances terroristes sous le coup de la loi des nations. Ces pouvoirs doivent être condamnés, mis au banc et assujettis à des sanctions politiques, diplomatiques et économiques comme pas en avant vers leur démantèlement politique et légal.

Au Canada, tout citoyen ou agent de ces pouvoirs criminels sont absous et dessaisis de toute allégeance, devoirs ou obligations envers eux. Le pouvoir de l'État canadien, des tribunaux de la couronne et des Églises ci-dessus mentionnées d'opérer de manière légale, de taxer et de faire et promulguer les lois est annulé à perpétuité.

Les Canadiens doivent donc non seulement refuser de payer leurs impôts mais aussi refuser de coopérer et de financer de quelque manière que ce soit ces institutions d'état et d'églises, mais ils doivent aussi se dissocier activement de ces entités. Pour ce faire, ils doivent établir le cadre politique et juridique d'une nouvelle république qui répudie les politiques et les pratiques génocidaires du Canada au travers de la création de tribunaux de droit coutumier et des assemblées populaires s'autogouvernant.

Sous un tel arrangement politique et constitutionnel, la république sera capable et judiciairement compétente de traduire en justice, de juger et de mettre en application les verdicts rendus à l'encontre des corps constitués génocidaires nommés dans ce rapport et par ce fait de pouvoir amener la justice qui est actuellement refusée aux victimes du Canada. Jusque-là, le Tribunal International pour les Disparus du Canada (TIDC) continuera d'assister dans le processus de réclamation politique par ses enquêtes et en aidant à la création de tribunaux de droit coutumier au Canada pour juger les crimes contre l'humanité qui continuent de se produire sur le sol canadien.

À toutes fins utiles, des copies de ce rapport et de son plan d'action seront mises en circulation à l'attention des leaders du monde, des médias et du public au sens large. Le rapport sera aussi soumis comme preuve dans des affaires légales qui seront menées contre le Canada dans des tribunaux canadiens, ainsi que contre ses églises et leurs alliés entrepreneuriaux et sponsors au nom de ceux qui sont ciblés par le génocide canadien.

Le TIDC souhaite remercier tous ceux qui ont participé et assisté à la préparation de ce rapport. Que les preuves qu'il amène servent de phare à un archivage historique de qualité de tout cela dans les années à venir alors que la destinée fatale de tous les Disparus du Canada est révélée au grand jour et que justice est faite.

**Respectueusement soumis par le conseil exécutif du Tribunal International pour les Disparus du Canada (TIDC)**



*Fait le 1<sup>er</sup> Mars 2016*

*À Toronto et Bruxelles*

[disappearedofcanada@gmail.com](mailto:disappearedofcanada@gmail.com)

Texte original en anglais : <http://murderbydecree.com/>



\*À lire le billet sur le 9<sup>ème</sup> Cercle du 30 avril 2017 par Kevin Annett ► <https://jbl1960blog.wordpress.com/2017/04/30/quest-ce-que-le-neuvieme-cercle-par-le-ticee-le-tidc-maj-du-03-06-19/>

\*\*Documentaire de Kevin Annett « Unrepentant » en entier et en VOSTFR <https://www.youtube.com/watch?v=NyPth0yM50s>

<sup>3</sup> Film Documentaire complet en VOSTFR de Naomi Klein « La Stratégie du Choc » dans « **ORDO AB CHAOS** »

Dossier Meurtre Par Décret sur la page dédiée du blog Résistance71 ► <https://resistance71.wordpress.com/meurtre-par-decret-le-crime-de-genocide-au-canada/>

Dossier **MEURTRE PAR DÉCRET** sur le blog de JBL1960 qui contient tous les billets en liens avec ce Contre-rapport, les pensionnats pour Indiens, les Natifs et peuples autochtones, régulièrement mis à jour.

La page de mon blog qui contient tous les PDF que j'ai réalisés, ce Contre-rapport inclus, puisqu'il est le tout premier ► <https://jbl1960blog.wordpress.com/les-pdfs-realises-par-jbl1960/>

Tous les billets de et en rapport avec Kevin Annett ► <https://jbl1960blog.wordpress.com/?s=Kevin+Annett> et le dernier en date ► <https://jbl1960blog.wordpress.com/2019/06/03/meurtre-de-masse-sans-consequences-au-canada-comment-detroner-le-mensonge-kevin-annett-1er-juin-2019/>

Mon dernier billet, majeur en appui de ce Contre-rapport ► <https://jbl1960blog.wordpress.com/2019/06/05/justin-waterhole-trudeau-verse-des-larmes-de-crocodile-sur-les-viols-la-sterilisation-et-ou-lassassinat-des-gardiennes-de-la-terre/>

Mon PDF pour [effondrer les empires coloniaux](#) et sa page dédiée [ICI](#).